

**VILLE DE LIÉVIN**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**22 FÉVRIER 2018**

---

**Compte rendu**

# SOMMAIRE

Appel des conseillers .....	4
Désignation du secrétaire de séance .....	4
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale .....	4
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2017 .....	4
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).....	5
III. <b>FINANCES</b> .....	6
- Débat d'orientation budgétaire 2018 .....	6
IV. <b>MARCHÉS PUBLICS</b> .....	20
- Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du groupe scolaire Jaurès à Liévin - Approbation du programme et de l'enveloppe financière des travaux.....	20
- Constitution d'un groupement de commandes pour les formations relatives au règlement général sur la protection des données (RGPD).....	21
V. <b>AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME</b> .....	21
- Liévin : route d'Avion - Cession d'un terrain à Monsieur Lahoucine DJEDOUJ.....	21
- Liévin : 133, rue Jules Ferry - Vente par la Commune à Madame NICOLLE et Monsieur LEMAIRE.....	22
- Liévin : cession par Territoires 62 au profit de la Commune de l'immeuble sis 10 chemin des Procédeurs (annule et remplace la délibération du 21.12.2017) .....	22
- Liévin : Résidence du Grand Siècle - Cession par la Commune des lots à bâtir .....	23
- Liévin : 21, rue Molière et 18 rue Berlioz - Mise en vente par la SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa .....	24
- Liévin : ensemble immobilier bâti et non bâti appartenant au domaine privé de la Commune - Vente par adjudication .....	24
- Liévin : chemin d'Aix - Mise à disposition au profit de la Commune de terrains appartenant à l'indivision BAILLIET .....	25
- Liévin : secteur Marichelles - Transfert de domanialité du domaine privé communal vers le domaine public communal - Rue du Chemin Vert .....	25
- Liévin : parcelle AI 1000 rue du Souich - Incorporation dans le domaine public communal.....	26
- Liévin : IEM Vent de Vise - Avenant à la convention de concession et avenant au bail emphytéotique.....	26
- Liévin : désaffectation et déclassement d'anciennes voiries de la Cité Jean Jaurès.....	27
- CALL : convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre de bornes d'apport volontaire enterrées à destination des communes dans le cadre de projets d'aménagement, sous maîtrise d'ouvrage communale .....	28
- Liévin : 2 et 4 rue du Maréchal Juin - Démolition de 12 logements par Pas-de-Calais Habitat.....	30
VI. <b>CULTURE</b> .....	30
- Tremplin musical à l'occasion de la fête de la musique .....	30
- Diffusion de la bibliothèque numérique départementale .....	31
VII. <b>JEUNESSE</b> .....	31
- Projets fonds publics et territoires jeunesse CAF.....	31

VIII.	<b>CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX</b> .....	31
-	Nomination à la fédération Nord - Pas de Calais des centres sociaux et socioculturels.....	31
-	Collège Descartes Montaigne - Convention relative à l'accueil des élèves temporairement exclus de l'établissement et à l'organisation de mesures de responsabilisation.....	32
-	Projet d'écoute et d'appui à la parentalité - Centre culturel et social Cœur de Ville .....	34
IX.	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> .....	34
-	Convention de coordination entre la police nationale et la police municipale.....	34
-	Election d'un membre du Conseil pour siéger au sein des commissions municipales et structures extérieures en remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire .....	36
-	Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013 .....	38
X.	<b>PERSONNEL</b> .....	38
-	Mission d'inspection ACFI dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail - Convention avec le centre de gestion de la fonction publique du département du Pas-de-Calais .....	38
-	Création d'un emploi d'attaché contractuel pour exercer les missions de responsable de la sécurité publique .....	38
-	Mise en place et organisation d'une équipe d'astreinte de décision au sein des services techniques.....	39
-	Mise en place et organisation d'une équipe d'astreinte d'exploitation au sein des services techniques.....	40
-	Frais de formations des élus.....	40
XI.	<b>SUBVENTIONS</b> .....	41
-	Demandes de subventions.....	41
	Motion relative au décret ministériel instaurant la limite de 12 élèves au cours préparatoire et au cours élémentaire première année .....	41

*(La séance est ouverte à 18 heures 05.)*

**M. LE MAIRE.-** Mes chers collègues, je vous propose de démarrer cette séance du Conseil municipal en date du 22 février 2018.

### **Appel des conseillers**

**M. LE MAIRE.-** Je demande à Monsieur le Directeur général des services de bien vouloir faire l'appel des membres du Conseil municipal.

*(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).*

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur le Directeur général des services.

Le quorum est atteint.

### **Désignation du secrétaire de séance**

**M. LE MAIRE.-** Nous allons procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Normalement, il s'agit de Caroline HIEST, absente, qui va laisser la place à Mina OUBALAAID, à qui je vais demander de bien vouloir assurer ce secrétariat de séance.

### **Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale**

**M. LE MAIRE.-** Comme à l'accoutumée, je vais vous donner quelques informations sur le personnel communal.

Je vous annonce la naissance de Naïm, le fils d'Asma BOUIDSSE, qui travaille à mon cabinet. Nous avons d'ailleurs eu le plaisir de faire la connaissance du petit Naïm il n'y a pas longtemps.

Le 26 juin dernier, c'est Louisa qui est née, la fille de Leila KEZOUIT qui travaille à la cuisine centrale.

Ensuite – cela vous concerne Monsieur JACKOWSKI, vous nous avez caché cette information –, Laurent POTTIER s'est pacé le 24 novembre.

Géraldine BLOMME s'est mariée le 26 décembre.

Je signale également que nous avons enregistré les recrutements de :

- Danièle DAVID, qui est agent de restauration à la cuisine centrale depuis le 28 décembre 2017 ;
- Arnaud LELONG, qui a rejoint le service des fêtes depuis le 1<sup>er</sup> février en tant qu'agent technique ;
- Ludovic DECLERCK, recruté le 1<sup>er</sup> février, qui deviendra policier municipal puisqu'il va rentrer en formation au CNFPT, formation qui dure six mois.

J'enregistre les mouvements des personnels suivants :

- Jacqueline HOCQUETTE est devenue la responsable du service habitat. Elle a emmené avec elle ses collaboratrices – qu'elle appelle ses filles –, Sylviane BERNARD et Roselyne TOSATO qui ont également été mutées au service habitat.
- François BELQUIN fait le chemin inverse, il était au service habitat, il me rejoint au cabinet.
- Aurore DUFOREST est affectée au service scolaire.
- Cécile BOUCHEZ est affectée à l'état-civil.
- Sabine LEROUX est affectée au centre culturel et social Jules Grare.

Voilà, mes chers collègues, les informations relatives au personnel communal.

## **I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2017**

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il sur des observations sur ce compte rendu ?

Monsieur KAZNOWSKI.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Malgré le délai d'envoi respecté, nous n'avons pas eu assez de temps pour étudier ce compte rendu comme lors de la précédente séance. Nous ne prendrons donc pas part au vote.

**M. LE MAIRE.-** Nous étions dans les délais impartis. Je ne peux pas gérer votre emploi du temps, Monsieur KAZNOWSKI. Comme vous n'avez pas eu le temps de le lire, vous préférez ne pas prendre part au vote.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** C'est cela.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il d'autres observations ? *(Aucune autre).*

Il est approuvé par tout le monde sauf par le groupe des Patriotes.

*(Le compte rendu du Conseil municipal du 21 décembre 2017 est approuvé par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Ecologie et Citoyenneté, Monsieur FRUCHART ; Les Patriotes n'ayant pas pris part au vote.)*

## **II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)**

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des demandes d'explication ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Merci, Monsieur le Maire.

J'ai des interrogations sur les décisions 308 et 334, qui concernent la requête en référé pour la société commerciale des hôtels économiques et le pourvoi en cassation.

Pourriez-vous m'expliquer ce qu'il en est de cette affaire ? Une préemption aurait-elle été invalidée par le TA, ce qui ferait que vous allez en cassation ?

**M. LE MAIRE.-** C'est exactement cela, Monsieur LUDWIKOWSKI. Nous avons fait valoir notre droit de préemption sur cet hôtel. Celui-ci n'a pas été validé par le tribunal administratif et nous nous pourvoyons en cassation pour faire valoir notre droit.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Je suppose que le référé a été demandé par la société commerciale des hôtels économiques qui contestait cette préemption. Mon interrogation est la suivante : cela va nous coûter un peu d'argent en frais d'avocat et autres. Il n'y a plus de service juridique actuellement à l'hôtel de ville et on fait appel à des extérieurs. Est-ce que l'analyse juridique de la préemption avait été faite, puisque le TA nous a donné tort dans cette affaire ?

**M. LE MAIRE.-** Monsieur LUDWIKOWSKI, tout naturellement, j'avoue humblement que nous ne pouvons pas recruter au sein des services municipaux des juristes de toutes sortes, spécialistes dans ce genre de domaine, car cela nécessite une très haute technicité. Cela nous coûterait une fortune et cela ne serait pas utile parce que nous ne les utiliserions que parfois. Effectivement, sur ce genre de prestation hautement technique, nous faisons appel à des avocats. Un appel d'offres d'assistance juridique est d'ailleurs lancé chaque année. C'est donc dans le cadre du cabinet qui a été retenu que nous faisons appel à ces spécialistes, chacun dans le domaine du droit ayant sa propre spécialité.

Je dois vous avouer que tout cela est bien compliqué, pour moi qui ne suis pas un grand spécialiste du droit

Cela vous convient-il, Monsieur LUDWIKOWSKI ?

**M. LUDWIKOWSKI.-** Oui. Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il d'autres demandes de complément d'information ? *(Aucune).*

Ce compte rendu est-il validé ?

*(Compte rendu adopté à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, nous en arrivons au plat principal de cet ordre du jour.

Mes chers collègues, vous en avez pour un bon bout de temps à écouter avec attention le rapport de très grande qualité – j'en suis persuadé – qui va nous être présenté par notre collègue Daniel DERNONCOURT qui va nous faire la présentation du débat d'orientation budgétaire 2018.

### **III. FINANCES**

#### **- Débat d'orientation budgétaire 2018**

**M. DERNONCOURT.-** Monsieur le Maire, je ne sais pas si ce sera de grande qualité. En tout cas, je vais essayer d'aller au plus près et au plus rapide.

Le débat d'orientation budgétaire auquel nous allons nous livrer ce soir est un moment important puisqu'il détermine, à travers le rapport présenté, les grands axes sur lesquels sera bâti le budget 2018 et il conditionne par conséquent l'année financière pour la Commune.

Le rapport présenté ce soir est conforme à l'article 2312-1 du Code général des collectivités qui institue ce débat d'orientation budgétaire.

Il convient d'abord de situer ce débat dans le contexte général, à savoir, d'une part, le projet de loi de finances de l'État et, d'autre part, le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 dont on peut déjà affirmer que le gouvernement qui en est l'instigateur mettra une nouvelle fois à contribution les collectivités sur la durée du quinquennat.

Dans ces conditions, nous n'avons d'autre choix à notre niveau que de poursuivre l'approche rigoureuse qui a été la nôtre ces dernières années si nous voulons, d'une part, préserver la stabilité de notre situation financière et, d'autre part, ne pas faire supporter à nos populations une fiscalité plus dure qu'elle ne l'est déjà, sachant l'engagement municipal pris il y a quatre ans de ne pas augmenter la part communale des impôts.

Les grands axes découlant du projet de loi de finances portent pour l'essentiel sur de nouveaux efforts demandés aux communes pour réduire le déficit public. Or, rappelons tout d'abord que le déficit national qui augmente d'année en année ne résulte pas des politiques financières locales, puisque ce déficit dépend pour 70 % de l'État, 20 % de la sécurité sociale et 10 % seulement des collectivités.

Ce qui caractérise le nouvel effort demandé aux communes par l'État, c'est que, cette fois, ce ne sont plus les ressources qui sont visées, notamment la baisse des dotations, mais le niveau des dépenses locales qui vont faire l'objet d'une surveillance accrue. C'est, sans le dire, mais tout en le pratiquant, une sorte de mise sous tutelle des collectivités puisque les dépenses de fonctionnement qui dépasseront les 1,2 % d'augmentation pourraient faire l'objet de mesures contraignantes.

Certes, cela concerne les grandes collectivités et, si nous ne sommes pas directement concernés par ce contrat de modération des dépenses de fonctionnement, la Communauté d'agglomération le sera et nous en subirons bien évidemment les conséquences. La page 8 du rapport d'orientations budgétaires est particulièrement explicite quant au mécanisme de correction que le gouvernement entend appliquer aux collectivités concernées qui ne respecteraient pas ce dispositif.

Pour ne pas être trop long sur ce projet de loi de finances 2018 et le projet de loi de programmation 2018-2022, précisons-en les grandes lignes, à savoir :

- L'État entend contrôler l'endettement des communes via les préfets qui saisiraient alors la chambre régionale des comptes. Les communes de plus de 10 000 habitants sont concernées.
- Le projet de loi de finances inscrit cette décision de l'État d'instaurer à partir de cette année 2018 et en trois tranches annuelles la suppression de la taxe d'habitation dont il est affirmé qu'elle

serait entièrement compensée. Par expérience, on sait ce que valent les promesses de l'État, quel qu'il soit d'ailleurs.

- Sur 2018, l'État demande aux collectivités de réaliser 3 Md€ d'économie.
- Si les concours financiers de l'État semblent apparaître avec une certaine stabilité, on n'ignore pas que certaines dépenses subissent une réelle inflation – je pense à l'énergie, aux produits pétroliers, aux charges salariales qui pèsent sur le fonctionnement des communes.
- Ajoutons à cela la réforme des aides au logement dont tout le monde et notamment les bailleurs sociaux affirment que cela aura des conséquences sur leur projet d'entretien et de construction, sauf à demander une aide accrue aux communes.
- Enfin, toutes ces dispositions contraignantes s'inscrivent dans les choix politiques de l'État de demander toujours plus aux collectivités dont on sait qu'elles ont toujours, elles, l'obligation de présenter un budget en équilibre, alors que le budget de l'État peut être présenté en déficit.

C'est donc à partir de toutes ces données que nous aurons à construire le budget 2018 pour la Commune, en précisant encore que le rapport d'orientations budgétaires doit présenter

- les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et en investissement, ce que nous proposons en inscrivant notamment les recettes a minima,
- les engagements pluriannuels envisagés avec leur équilibre financier dépenses/recettes,
- la structure et la gestion de la dette.

Tout cela étant précisé et détaillé dans le rapport, nous pouvons en venir aux orientations budgétaires de la Commune pour bâtir le budget 2018.

Pour cet objectif, notre préoccupation première a été de concilier un effort d'investissement conséquent, sachant que l'investissement est le moteur de développement de la commune.

Pour y parvenir, il convient de maintenir un niveau d'épargne brut élevé, afin d'assurer une capacité de désendettement qui garantisse la solvabilité financière de la Commune en même temps que soit dégagé un autofinancement conséquent pour l'investissement. On verra d'ailleurs que notre capacité de désendettement, même si elle est quelque peu remontée après 2016 en raison de l'emprunt de 10 M€ que nous avons réalisé pour les conventions publiques d'aménagement, se situe aujourd'hui à 4,9 années, contre 7,3 années en 2012, et que notre taux d'endettement est passé de 120,9 % en 2012 à 83 % en 2018.

Précisons encore que l'épargne brute, qui caractérise la capacité de la Commune à investir, a progressé de 3,6 M€, passant de 6,7 M€ à 10,3 M€, soit une hausse entre 2012 et 2015 de 53,7 %. Si, pour 2016 et 2017, cette épargne brute marque un léger tassement (16 %), tout en restant positive, cela résulte, d'une part, du recours exceptionnel à l'emprunt pour les CPA dont je viens de parler, du poids des budgets annexes Lotissements qui nécessitent des participations d'équilibre du budget général, des dépenses de fonctionnement qui ont tendance à progresser un peu vite ces dernières années et des ressources qui n'évoluent plus, voire même qui diminuent.

Ainsi donc, pour l'avenir, il n'y a pas de grand changement à attendre dans les orientations budgétaires, mais il y a plutôt à retenir le principe de poursuivre celles engagées sur le mandat, à savoir :

- préserver les investissements au service du quotidien de nos populations (voiries, rénovations, accessibilité),
- poursuivre les grandes opérations en cours qui contribuent à l'amélioration de notre cadre de vie,
- assurer les grands investissements (type BHNS) ou les nouveaux services présents dans notre programme comme la police municipale.

Comme on aura pu le constater déjà, il est souvent question d'investissement dans la définition des orientations budgétaires pour 2018, confirmant ainsi la détermination de la majorité de gauche à impulser l'attractivité du territoire, tout en préservant la sérénité de notre situation financière.

Afin de tenir ces objectifs, il convient bien évidemment de couvrir a minima le remboursement de la dette en capital, assurant ainsi l'équilibre réel du budget et garantissant en même temps un solde qui contribuera au financement des investissements.

Ainsi donc, les prévisions et simulations budgétaires permettent d'envisager pour 2018 une épargne brute aux alentours de 7 M€ afin de dégager, après remboursement de la dette, une épargne nette se situant à 2 M€ allant donc à l'investissement.

Pour la réalisation de ces objectifs, il convient d'abord de revoir nos dépenses de fonctionnement qui, après un effort significatif de gestion depuis 2012, font apparaître ces deux dernières années un certain relâchement.

Ainsi, entre 2012 et 2016, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 5,4 %, mais, depuis 2017, en y regardant de plus près, on constate que ce sont les dépenses d'ordre qui ont fortement diminué alors que les dépenses réelles sont restées à un niveau élevé. C'est vrai pour les charges de fonctionnement courant ou les charges de personnel.

Je rappelle que le projet de loi de programmation de finances publiques 2018-2022 prévoit une évolution limitée des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 1,2 % dont il nous faudra tenir compte.

Pour faire bref, en matière de dépenses de fonctionnement pour 2018, il conviendra donc de s'appuyer sur quatre axes.

1. Au chapitre 11, dépenses courantes et réelles, un effort sera demandé aux services de l'ordre de 10 %, après une augmentation de 9,8 % de 2015 à 2017.
2. La maîtrise des dépenses salariales, d'autant que nous aurons dès cette année à supporter le financement du nouveau service de police municipale.
3. Faire en sorte que notre politique de subventionnement au tissu associatif prenne mieux en compte l'intérêt général, notamment en termes d'attractivité, sans pour autant diminuer l'enveloppe des subventions.
4. Optimiser l'encaissement des sources de revenus et aller chercher des financements.

Précisons cependant, pour éviter toute ambiguïté, que, pour les charges générales de service, l'augmentation sur les deux derniers exercices doit rester exceptionnelle, sachant cependant que les crédits affectés aux charges incompressibles telles que les fluides devront être réajustés à la hausse.

La masse salariale, qui représente 42 % du budget de fonctionnement – à noter que ce poste a augmenté de 7,5 % entre 2012 et 2015 –, devra faire l'objet d'une attention soutenue, d'autant que, dès cette année, 800 000 € seront nécessaires pour la police municipale, 1 M€ l'année prochaine.

Ajoutons encore à cette situation du personnel la suppression des contrats aidés, l'ajustement des cotisations, ainsi que le glissement vieillesse technicité, et les problèmes que pourrait soulever le retour à la semaine de quatre jours dans les écoles.

Tout cela devra être pris en compte dans l'estimation du budget personnel de la section fonctionnement.

Au chapitre des subventions aux structures annexes, la subvention au CCAS sera bien évidemment maintenue. Par contre, la subvention d'équilibre au budget Nauticaa devrait permettre une économie substantielle suite au nouveau contrat de concession de service public entré en vigueur le 1er janvier 2018.

Quant aux charges financières, et notamment les intérêts de la dette, elles seront en diminution cette année encore.

Pour ce qui est du financement du budget de fonctionnement, notons les éléments suivants qui laissent espérer peu de ressources nouvelles.

- Les dotations de l'État (42 % en 2017 du budget de fonctionnement) seront inscrites au même niveau et feront l'objet d'ajustements dans le cadre d'une décision modificative s'il y avait de bonnes surprises.
- La fiscalité (43 % en 2017 du budget de fonctionnement) : la part importante de la fiscalité provient des impôts directs locaux (Taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti) pour 70,4 % et des dotations de la CALL pour 24 %.



Cette année encore, comme nous nous y étions engagés à le faire dans le programme municipal, il n'y aura pas d'augmentation de la part communale et cette ressource ne devrait augmenter que très peu puisque la revalorisation des bases fiscales décidée par l'État serait de 0,4 %. Ainsi donc, il sera proposé de voter les taux à hauteur des années précédentes, soit :

- 23,29 % pour la taxe d'habitation,
- 46,77 % pour le foncier bâti,
- 66,83 % pour le foncier non bâti.

Le produit fiscal attendu passerait alors de 15,9 M€ à 16,1 M€, soit 200 000 € seulement de plus.

À noter que, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, les dotations de compensation de l'État (environ 1 M€) pourraient augmenter à concurrence de la baisse du produit fiscal. Je rappelle que la suppression de cette taxe d'habitation se ferait sur trois ans.

Enfin, le fonds de péréquation communal et intercommunal devrait être sensiblement équivalent à celui de 2018.

Comme on le voit, 42 % de dotations de l'État, 43 % au titre de la fiscalité, le reste est quasiment marginal en matière de ressources.

Globalement donc, les ressources de la collectivité, qu'il s'agisse du fonctionnement ou de l'investissement, n'évolueront pas de manière significative et devraient rester stables par rapport à celles de 2017.

Pour ce qui est de l'investissement, l'enveloppe 2018 devrait avoisiner les 12,2 M€, sachant que certains projets considérés comme engagés ou prévus sont prioritaires.

Ainsi, une part importante de l'investissement ira au scolaire, confirmant l'action scolaire comme préoccupation première de la politique municipale.

- Le groupe scolaire Lamendin La Fontaine fera l'objet d'une importante restructuration s'étalant sur cinq ans pour un montant de 4,5 M€, dont une première enveloppe dès cette année de 522 000 €.
- Le groupe scolaire Jaurès fera lui aussi l'objet d'un conséquent programme de rénovation pour lequel une autorisation de programme de 2 610 000 € a été votée, dont 565 000 € dès cette année.
- La sécurité des enfants dans les écoles, avec en priorité la sécurisation des abords, va faire l'objet d'une autorisation de programme de 454 000 € pour les 22 établissements et s'étalant sur quatre ans, dont 100 000 € dès cette année.

La délégation de service public Nauticaa, qui nous coûtait précédemment quelque 820 000 € (financement de travaux et dotation de renouvellement) par an jusqu'en 2017, ne devrait dès lors peser que 90 000 € cette année.

Pour la Cité de la musique, pour laquelle nous envisageons d'inscrire, en 2018, 476 000 € de crédits de paiement, nous procéderons à une modification de l'autorisation de programme qui avait été définie précédemment.

L'autorisation de programme pour la rénovation du patrimoine communal routier sera poursuivie avec une inscription pour cette année de 1,16 M€.

Concernant l'amélioration des espaces publics, l'étude qui a été faite montre qu'elle nécessiterait une enveloppe de plus de 2 M€ ; mais, au regard des capacités budgétaires de notre Commune, c'est au mieux 800 000 € que l'on peut envisager cette année, encore que ce chiffre devra être affiné.

D'autres investissements seront inscrits, tels :

- des voiries dans la cité minière de Calonne ;
- une enveloppe de 30 000 € pour des études permettant d'établir un schéma directeur d'accessibilité – c'est une obligation qui nous est faite – ;
- des acquisitions foncières pour 700 000 à 800 000 €, auxquels s'ajouteront 150 000 € de frais de notaire et 80 000 € pour la révision du plan local d'urbanisme.

Pour le BHNS, pour lequel une autorisation de programme a été votée afin de réaliser un ensemble de travaux accompagnant ceux du syndicat mixte des transports, il conviendra de prévoir une enveloppe complémentaire de 300 000 €.

Il convient également d'envisager 135 000 € pour les études dans le cadre de l'ANRU 2 ; ainsi que des matériels, logiciels, prestations informatiques pour les services et la mise en place de la police municipale, dont le montant sera précisé lorsque nous aurons à voter le budget.

Dans les bâtiments communaux, il est prévu des investissements pour la poursuite de la rénovation du chalet Brand, pour le bâtiment de la police municipale, en même temps que sera poursuivi l'entretien du patrimoine communal inscrit dans les autorisations de programme précédemment définies (peintures dans les écoles, programme d'entretien des équipements sportifs, entretien des bâtiments communaux), qui devraient être clôturées et permettre d'en créer de nouvelles dès cette année, à savoir :

- une autorisation de programme pour les bâtiments scolaires,
- une autorisation de programme pour les bâtiments et équipements sportifs,
- une autorisation de programme pour les bâtiments culturels et de jeunesse ;

auxquels s'ajouteraient en 2019 deux autres autorisations de programme pour les bâtiments divers et locations de salles, d'une part, et les bâtiments culturels d'autre part.

Depuis la reprise des CPA, la Commune gère des opérations d'aménagement sur les secteurs du Grand Siècle et de La Sablière, qui montrent une réelle dynamique dans la vente des terrains. En effet,

- sur le lotissement Grand Siècle, 30 parcelles ont été vendues, 16 sont réservées et il n'en reste que 37 sur 83 ;
- sur le lotissement La Sablière, sur un total de 22 lots, il en reste 4, puisque 13 ont été vendus et qu'il y a une option sur 5.

Tout cela en moins de deux ans.

Certes, on pourra toujours nous dire que le rachat des conventions publiques d'aménagement entraîne un déficit, mais il convient de mettre en parallèle le peu de temps pendant lequel nos services ont vendu un nombre important de lots, au regard des années passées sans que rien ne bouge.

Ainsi donc, pour assurer le financement de l'ensemble des dépenses envisagées pour 2018 et après déduction de ses ressources propres, y compris l'autofinancement prévisionnel et les subventions, la Commune fera appel à un emprunt de 4,5 M€ à taux fixe et sur dix ans – une durée donc assez courte –, et ce, afin de préserver la bonne situation financière, notamment au regard de notre endettement.

Comme on le voit, notre Commune dispose aujourd'hui d'une situation financière solide, stable, qui lui permet d'aborder cette nouvelle année budgétaire avec une certaine sérénité, mais sans folies. En 2018, il n'y aura pas d'augmentation de la part communale des impôts, l'investissement demeure à un niveau élevé et reste marqué d'une réelle dynamique dans la transformation profonde de Liévin. Enfin, nous nous en tenons aux engagements pris du désendettement et d'un emprunt raisonné.

Pour conclure, permettez-moi de souligner cette année encore l'excellent travail réalisé par les services financiers de la Commune, sous la responsabilité de Monsieur GALLO, un travail d'une qualité telle qu'il permet d'adresser les documents aux membres de la commission des finances dans des délais plus que raisonnables et que l'information est tellement complète qu'elle ne suscite quasiment pas d'interrogations dans la commission, un travail de qualité unanimement reconnu.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le rapport d'orientations budgétaires qui devrait présider à la construction du budget 2018.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Je m'associe aux compliments que vous avez adressés à Monsieur GALLO, car c'est effectivement un très bon document.

Je remercie notre adjoint aux finances qui vient de nous faire un rapport éclairant, je pense, très bien fait, très pédagogique. Je le remercie, mais cela fait quelques années qu'il maîtrise le budget communal. Je crois qu'il en connaît le moindre des chiffres. Je voudrais le remercier pour le temps qu'il peut passer sur cette question, parce que cela nécessite, là également, de sa part beaucoup de disponibilité. Cela dit, je crois que cela lui plaît.

**M. DERNONCOURT.-** C'est vrai.

**M. LE MAIRE.-** Surtout quand on gère une situation comme celle-là, où l'on voit les choses progresser et s'améliorer.

**M. DERNONCOURT.-** C'est plus facile à expliquer aujourd'hui, Monsieur le Maire, qu'il y a quelques années.

**M. LE MAIRE.-** Je dois effectivement l'avouer.

Mes chers collègues, cette présentation vous ayant été faite, je laisse place au débat. À vous la parole.

Qui souhaite s'exprimer ?

Monsieur LAMIAUX.

**M. LAMIAUX.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous tenons tout d'abord à remercier Monsieur DERNONCOURT pour son exposé qui, comme à son habitude, est clair.

Je dirai en introduction que le rapport que vous nous présentez nous montre une proposition de budget équilibré et on serait tenté de vous décerner un satisfecit, en quelque sorte le bon dieu sans confession. Mais, les temps sont durs.

Effectivement, l'État est de plus en plus présent et l'autonomie financière des communes se rétrécit. J'irai plus loin. Il semblerait que Monsieur MACRON opère une recentralisation rampante du pouvoir en France. Si cela se confirme, ce serait regrettable car cela va à l'encontre de la responsabilisation des édiles et, in fine, de la population. Recentraliser le pouvoir en mettant les collectivités locales à la merci du bon vouloir de l'État, c'est infantiliser tous les élus locaux. Or, ce dont nous avons besoin, Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce sont des collectivités locales autonomes et responsables pour faire face aux défis économiques et sociétaux.

Monsieur DERNONCOURT, le rapport que vous nous proposez est un modèle de comptabilité administrative. Toutefois, un certain nombre de points ont attiré notre attention.

Par exemple, les dépenses de personnel : pour ce poste, nous avons une augmentation de 8,6 % – si je ne m'abuse. Nous constatons – et vous en avez fait aussi la remarque – un certain relâchement dans ces dépenses. Je parlerai du remplacement à partir de cette année du personnel en retraite alors que cela fait un certain nombre d'années qu'il n'était plus remplacé, de la suppression des emplois aidés et de leur remplacement par des contrats précaires ; enfin, de la police municipale avec l'embauche d'une trentaine d'agents. Tout cela provoque une forte augmentation des coûts de personnel, vous l'avez dit. Notre vision, celle des Patriotes, est que la réorganisation des services aurait pu intégrer l'embauche du personnel policier au lieu de l'avoir en surcoût.

D'autre part, sur le plan des recettes, Monsieur le Maire, vous vous refusez à augmenter les impôts communaux – promesse électorale oblige, et c'est tout à votre honneur –, mais, en 2017, nous avons subi l'augmentation des taux de la part de la CALL et du Département avec, astucieusement, une rétrocession sous forme de dotation vers la Commune, d'où... une augmentation des impôts quand même pour les Liévinois.

Ensuite, concernant le recours à l'emprunt, une nouvelle fois, comme annoncé dans votre exposé, un recours à l'emprunt de 4,5 M€ viendra peser sur notre taux d'endettement actuel.

En conclusion, nous dirons que nous ne partageons que partiellement les orientations budgétaires présentées, d'autant plus que nous n'avons pas participé à l'élaboration de ce budget.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur LAMIAUX.

Dommage qu'il y ait eu ce « mais ». À un moment donné, j'y ai presque cru. Cela dit, je ne m'appelle pas non plus Monsieur MACRON. Je fais cette précision, parce qu'elle est de taille.

Y a-t-il d'autres expressions ?

Monsieur Daniel LUDWIKOWSKI.

**M. LUDWIKOWSKI.**- Merci de me donner la parole, Monsieur le Maire.

Nous voilà donc, comme l'a dit notre collègue Daniel DERNONCOURT, au débat d'orientation budgétaire qui esquisse vos envies budgétaires pour 2018 et vous permet de prendre acte des positions et des propositions de chacun en la matière. C'est pour cela qu'on est là aujourd'hui.

Pour commencer, permettez-moi un regret liminaire sur la forme. Notre débat d'orientation budgétaire a lieu le 22 février, pour un budget primitif qui sera vraisemblablement voté en avril. Cela n'est pas satisfaisant et nous aurions aimé, pour une meilleure gestion budgétaire, que l'on ait un débat d'orientation budgétaire plus tôt dans l'année, avec un BP voté plus tôt, comme le font certaines villes de même strate. Je crois savoir que Lens, par exemple, a déjà voté son budget primitif.

À l'évidence, comme Daniel DERNONCOURT l'a rappelé, nos choix budgétaires doivent être posés à l'aune d'autres contraintes budgétaires, comme celles posées par le gouvernement et ses choix politiques.

Ce gouvernement a affiché ses ambitions : poursuivre les efforts pour réduire le déficit public, la mise en place d'un projet de loi de programmation des finances publiques sur cinq ans, 2018-2022, et une approche rigoureuse pour les dépenses de fonctionnement. Je ne peux que me féliciter que ce gouvernement actuel ait réussi à ramener le déficit public en 2017 en dessous de 3 %, quand je me souviens de l'insincérité de certains comptes publics dénoncée par la Cour des comptes pour le gouvernement VALLS. Ce gouvernement affiche une belle ambition et compte y arriver en réduisant les dépenses publiques, en réduisant la dette publique et en baissant les prélèvements obligatoires pour le pouvoir d'achat, la protection des plus modestes et les investissements d'avenir.

Pour ce qui est des économies pour les collectivités locales, il propose un pacte financier gagnant-gagnant. J'ose espérer que la Communauté d'agglomération – mais on m'a dit que ce serait quasiment obligatoire – acceptera un pacte financier.

Il propose la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers fiscaux d'ici 2020 et la diminution des loyers chez les bailleurs sociaux. Ce sont aussi deux mesures qui pourront permettre de redonner à notre pays de l'espoir en matière économique et sociale.

Pour cette orientation budgétaire 2018, Monsieur le Maire, vous affichez l'ambition de démarrer une situation financière solide et stable pour consolider le niveau qualitatif et quantitatif des services à la population et proposer une politique d'investissement audacieuse, tout cela en maintenant un endettement et une capacité de désendettement corrects et en maintenant une épargne brute et nette positive. Cela est très bien, on ne peut que s'en féliciter. Nous prenons acte de votre ambition, d'autant que vous projetez de mener cela sur une base d'imposition locale stable.

Je voudrais rappeler – mais on vient de le faire – qu'une stature budgétaire dans la Commune devrait imposer la même stature budgétaire dans d'autres instances, l'Agglomération et le Département. On ne peut pas plaider pour un maintien des bases locales d'imposition au niveau de la commune et, ensuite, en étant dans des exécutifs au niveau de l'agglomération et au niveau du département, avoir une autre stature sur ces politiques budgétaires et ces bases d'imposition locale. Les Liévinois ont parfaitement compris que leur impôt – mais vous aviez été pris à parti par des Liévinois et vous l'aviez dit en Conseil municipal – n'augmente pas à Liévin, mais que cela augmente ailleurs. À un moment, il va donc falloir mettre en cohérence tout cela.

Nous prenons acte de cette ambition qui s'inscrit dans les choix gouvernementaux.

Nous voulons juste vous alerter sur plusieurs propositions budgétaires.

- Après avoir augmenté chaque année en 2014, 2015 et 2016, notre épargne nette diminue de moitié en 2017 et nous voulons attirer votre attention sur ce point.
- Un effort est indispensable – vous l'avez dit, Daniel DERNONCOURT – sur les dépenses de fonctionnement, avec une économie des dépenses courantes des services – il va donc falloir

mettre en place un projet –, la rationalisation de la dépense de gestion et surtout un encadrement très strict et sans faille de la masse salariale, quand on connaît le poids de la police municipale ; mais, là aussi, vous avez tenu un engagement électoral et c'est tout à votre honneur, comme le fait par ailleurs Monsieur MACRON.

- « Instaurer la culture de la recette dans les services », c'est noté dans le projet de débat d'orientation budgétaire. Si vous y arrivez, chapeau, car, pour instaurer une culture de la recette, je ne sais pas comment on fait, mais je suis très friand d'apprendre comment on peut faire cela au sein d'un service.
- La police municipale coûtera près de 2 M€ en 2018 et 2019, il faut effectivement l'intégrer.
- Renforcer le contrôle sur les associations et l'utilisation des subventions aux associations, c'est aussi un challenge.

Au travers de ce rapport d'orientations budgétaires, quelques points nous ont quand même un peu laissés pour le moins interrogatifs. C'est le cas pour l'amélioration de l'espace public. Alors que les services estiment à 2 M€ en 2018 le budget qui serait utile pour l'amélioration de l'espace public – je ne sais pas ce qu'il y a derrière –, seulement 800 000 € sont prévus en 2018.

Sur le bus à haut niveau de service, on prévoit une modification de l'autorisation de programme en y ajoutant 300 000 €. Je découvre, au travers de cette ligne budgétaire, qu'on va installer des caméras de vidéosurveillance sur le trajet du BHNS. Si cette correction de l'autorisation de programme nous était fournie en l'état en Conseil municipal sans un débat sur ce que l'on veut faire de la vidéosurveillance dans cette ville et dans l'espace public, nous ne voterions pas cette autorisation de programme.

Sur l'hôtel de ville, je voudrais vous féliciter pour la magnifique inauguration, mais j'apprends qu'on doit inscrire à l'autorisation de programme qui se termine 250 000 € supplémentaires – et, sans autre explication, les bras m'en tombent – pour la mise en conformité et l'accessibilité. J'ai du mal à saisir comment il se peut que, dans la rénovation de cet hôtel de ville, on n'ait pas prévu l'accessibilité et surtout la mise en conformité. Cela m'échappe un peu. Il y a peut-être une explication derrière.

Je voudrais juste pousser le point un peu plus loin en vous signalant que, en termes d'accessibilité, je viens de faire le tour de notre hôtel de ville, il n'y a pas un râteau pour quelqu'un qui vient à vélo et veut le poser en toute sécurité.

Un mot quand même sur l'église Saint-Martin. Pour y être allé prier il y a quelques semaines et l'avoir regardée de haut en bas et de long en large, j'ai constaté l'état de dégradation de cette église. Je vous félicite d'avoir pensé à créer une autorisation de programme pour les bâtiments culturels. Effectivement, comme un kiosque, comme une mairie, une église est une identification des Liévois dans leur ville et il ne faut pas qu'elle tombe en désuétude. Je me rappelle que votre prédécesseur – à l'époque, cela avait fait sourire – avait pris rendez-vous avec l'évêque pour tenter de savoir si on pouvait transformer cette église en lieu de concert ou en discothèque, justement pour ne plus avoir la charge de cette église – cela remonte à plus de dix ans. Eh bien non, il ne faut pas transformer cette église et la vendre sur le Bon coin ou ailleurs ; mais il faut effectivement savoir entretenir ce bâtiment public.

Voilà tout ce que j'avais noté.

Je voulais remercier les services et surtout Monsieur GALLO – mais, sans ses services, il ne serait rien – pour l'exhaustivité et le contenu des informations que nous avons dans ce rapport d'orientations budgétaires. En effet, depuis que j'en vois passer, et cela fait quelques années, c'est pour l'instant le meilleur que j'ai pu lire.

*(Arrivée de Madame BELVA).*

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur LUDWIKOWSKI.

Au travers de votre expression, j'ai senti que vous étiez devenu quelque part fils de Jupiter ou entré en Macronie ; mais ce n'est qu'une propre interprétation tout à fait personnelle des propos que j'ai pu entendre.

Y a-t-il d'autres expressions ?

Yvon LEJEUNE.

**M. LEJEUNE.-** Je vais être plus court que Daniel LUDWIKOWSKI qui a présenté les choses – je l’ai ressenti, moi aussi – d’une manière macroniste. C’est son droit, chacun est libre de ses idées.

En ce qui concerne le groupe MRC, nous avons lu avec attention le document préparé par les services de la comptabilité. L’orientation budgétaire définie et proposée met en évidence :

- les contraintes que le gouvernement impose aux collectivités – à noter que ces contraintes, à mon avis, ne pourront pas toujours durer –,
- l’évolution de la dette qui a été très bien précisée, ainsi que le recours à l’emprunt pour l’exercice 2018,
- la nécessité de préserver les investissements au service de la vie quotidienne des administrés,
- la nécessité de poursuivre les grandes opérations en cours – et c’est tout à fait normal –, d’accompagner les grands investissements comme le BHNS,
- la mise en place d’un nouveau service communal, comme la police municipale.

À part le BHNS, tout cela est conforme aux engagements du programme municipal ; quoiqu’il soit écrit dans ce programme la volonté de développer l’offre de transport en commun sur l’ensemble du territoire intercommunal et, si je traduis, c’est le BHNS qui n’avait pas été appelé de cette manière.

Il y a également l’entretien du patrimoine communal qui garde une grande place et c’est bien ainsi.

L’objectif étant de proposer au prochain Conseil un budget primitif en équilibre, l’orientation budgétaire fait apparaître qu’aucun investissement nouveau ne peut être envisagé sans recours à l’augmentation des impôts locaux.

Notre groupe soutient la décision de ne pas augmenter l’imposition locale, tant que cela sera possible. Cette année, c’est encore possible. Nous approuvons donc l’orientation proposée, bien que certains investissements nouveaux seraient nécessaires et même urgents.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur LEJEUNE.

Monsieur DERNONCOURT.

**M. DERNONCOURT.-** Monsieur le Maire,

Pour le groupe communiste, nous considérons qu’il s’agit là d’orientations budgétaires sérieuses, conformes à nos possibilités financières et poursuivant les engagements de notre programme municipal. Nous confirmons notre volonté d’une gestion raisonnée et raisonnable qui concilie la transformation profonde de notre ville pour la rendre plus attractive, accueillante, offrant des services abordables et de qualité à une population qui, bien que modeste, a ainsi accès à l’éducation, au sport, à la culture dans des équipements modernes et des services de qualité.

Bien entendu, je n’ignore pas les pressions qu’exerce et qu’exercera plus encore dans l’avenir la politique du gouvernement dont les objectifs ne sont pas seulement financiers en faisant toujours plus supporter aux collectivités des charges, mais, en filigrane, l’objectif de mettre en situation financière tendue les communes est bien de s’attaquer au fondement même de la démocratie que sont les collectivités locales.

En tout cas, ces orientations budgétaires confirment la détermination de la majorité de gauche de la municipalité à défendre la proximité que représentent les élus locaux, en même temps que construire un avenir de modernité pour Liévin avec en permanence le souci que nous avons de préserver la situation modeste de nos populations, tout en leur apportant d’importants services.

Pour le groupe communiste, nous souscrivons pleinement à ces orientations budgétaires pour 2018.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Madame GACI.

**Mme GACI.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

En introduction, je voudrais simplement dire que je ne ferai ici qu’un débat qui est celui d’un Conseil municipal et ne reviendrai pas sur les débats qui se font par ailleurs, que ce soit à l’Agglomération ou au Conseil départemental.

Je voudrais commencer par féliciter et remercier de notre collègue Daniel DERNONCOURT qui a pu faire la présentation d'une proposition sérieuse, non pas de gestionnaire de projets, mais de définition d'avenir pour nos habitants.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape primordiale de la formalisation de la stratégie financière qu'entend défendre la majorité municipale et, en cette période, assombries par les réformes en cours et le projet de loi de finances 2018, plus que jamais, les collectivités territoriales, qui sont les plus proches des préoccupations des Français, doivent avoir les moyens de mise en œuvre de leurs actions en matière de logement, d'éducation, de développement économique, d'action sociale, de cohésion et de vivre ensemble.

Si la maîtrise des déficits publics est primordiale, elle ne doit pas se faire aux dépens des foyers modestes et des classes moyennes.

Si nous avons suggéré la source des deniers publics en bon père de famille, il nous faut effectivement poursuivre l'effort engagé, tout en réalisant les opérations sur lesquelles la majorité s'est engagée.

Aussi, nous devons avoir plus encore recours aux demandes de subventions – Monsieur DERNONCOURT l'a bien précisé. Nos agents, je tiens à le souligner, sont dans la capacité de la culture de la recette et l'ont bien démontré par la gestion des budgets qui étaient les leurs. Je tiens, au nom du groupe socialiste, à féliciter une fois encore l'ensemble des agents, que ce soit Monsieur GALLO, le Directeur général des services, mais plus largement l'ensemble des agents de la collectivité, qui, une fois encore, par leur engagement, leur souci du service public, ont largement contribué à ce que nous affirmions ce débat d'orientation.

L'anticipation et la lucidité qui ont toujours été les vôtres, Monsieur le Maire, nous permettent de poursuivre notre action et de réaliser les actions, opérations et dépenses prévues pour l'année 2018.

Le recours à l'emprunt n'est absolument pas contradictoire à la résorption de la dette et contribue au maintien des finances saines et réalistes.

C'est pourquoi le groupe socialiste approuve largement le débat qui s'est posé et les propositions qui en découlent.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame GACI.

Y a-t-il d'autres expressions ? (*Aucune autre*).

Je vais essayer de répondre aux différentes interrogations qui ont pu apparaître ici ou là.

Je rappellerai tout d'abord la qualité du travail qui a été fait. Ce travail a été réalisé en partie par Monsieur GALLO et je dis « en partie », parce qu'il n'a pas tout fait, il a surtout été un bon chef d'orchestre, puisqu'un budget se prépare avec l'ensemble du personnel communal.

Cette élaboration budgétaire n'est pas terminée, puisque, à la suite de ce débat d'orientation, nous aurons la présentation du budget primitif dans quelques semaines. Je signale d'ailleurs, Monsieur LUDWIKOWSKI, que nous ne sommes pas les seuls à pratiquer de la sorte, même si d'autres ont fait d'autres choix, tout à fait respectueux. Nous procédons de la sorte parce que, pour préparer ce débat d'orientation budgétaire et ensuite la séance budgétaire, il nous faut connaître une donnée essentielle qui est le montant des excédents pour pouvoir ensuite les réaffecter. Or, malheureusement, nous ne connaissons pas le montant de ces excédents avant fin janvier ou mi-février. Comme nous essayons de vous présenter quelque chose qui se rapproche le plus de la vérité, qui soit le plus sincère possible, nous avons choisi de faire cette présentation que vous trouvez tardive, que je ne trouve pas tardive, que je trouve tout simplement être de vérité. Nous avons choisi là également le pragmatisme et nous attendons donc ces éléments avant de tenir le débat d'orientation budgétaire et d'avoir ensuite la présentation du budget primitif.

Monsieur LAMIAUX, vous avez failli me faire plaisir. Vous m'avez quand même fait plaisir puisque, dans votre intervention, il y a une expression que j'ai beaucoup aimée, c'est l'infantilisation des élus. C'est exactement ce qui est en train de se passer.

En effet, avec ce pacte de modération, il y a surtout une recentralisation complète du pouvoir par ceux de tout là-haut, qui d'ailleurs – je le fais remarquer – veulent nous donner des leçons de bonne gestion alors qu'il faut toujours rappeler d'une manière constante et permanente que, s'il y a un déficit dans ce pays,

nous ne le devons pas aux élus locaux, nous le devons d'abord à l'État pour près de 80 %. Et ce sont ces gens-là qui, ensuite, veulent nous donner des leçons de bonne gestion en nous disant qu'il faut modérer nos dépenses. Je pense que, si eux s'appliquaient ces principes, le déficit de la nation serait bien moindre que celui qui est actuellement celui de notre pays. Je pense donc que c'est d'abord vers eux qu'ils devraient se tourner plutôt que vers les élus, d'autant que je vous rappelle que les élus ont l'obligation de présenter des budgets en équilibre, ce qui n'est bien évidemment pas le cas de l'État.

Je trouve donc que c'est « un peu fort de café » – comme on dit – de vouloir nous donner des leçons et de nous infantiliser. En effet, dans ce pacte de modération, qui touche pour l'instant les 340 plus grandes collectivités de ce pays, il est prévu de faire comme à l'école : « tu as bien travaillé, tu as droit à une petite image ; si tu n'as pas bien travaillé, tu vas au coin ». Il est prévu un système de bonus-malus. « Tu remplis les conditions qu'on t'a fixées, on va de donner une petite récompense. Tu n'as pas rempli les objectifs qu'on t'a donnés, tu es puni ». C'est un peu cela.

Je trouve donc que ce terme d'infantilisation, Monsieur LAMIAUX, est parfaitement adapté par rapport à ce qu'il se passe dans ce pays.

Il y a aujourd'hui une défiance totale des élus locaux alors que ce sont les élus locaux qui, d'une part, sont les meilleurs gestionnaires de ce pays et, d'autre part, sont ceux qui, en matière d'innovation territoriale, de services apportés à la population, forcent l'exemple plutôt que ceux de là-haut.

Je pense que, dans ce gouvernement, on devrait reprendre le chemin d'une très belle idée qui avait été mise en place par Gaston DEFFERRE, lorsque François MITTERRAND était Président de la République, l'idée de la décentralisation. Faisons confiance aux élus locaux et nous nous apercevrons qu'ils sont meilleurs gestionnaires que lorsqu'on gère tout cela de là-haut et qu'ils sont surtout beaucoup plus imaginatifs et beaucoup plus au service du citoyen que ceux qui veulent tout gérer de là-haut.

En revanche, Monsieur LAMIAUX, après, je ne suis plus d'accord avec vous.

Les dépenses de personnel sont effectivement en augmentation de 8 %, mais je peux vous dire qu'il y a une maîtrise totale de ces dépenses de personnel. Elles augmentent principalement parce que nous recrutons des policiers municipaux. Ne me parlez pas de réorganisation dans les services, parce qu'on n'aurait pas pu trouver des policiers municipaux dans nos services, il n'y en a pas actuellement et, pour être policier municipal, il faut suivre une formation. Je vous ai notamment parlé de Monsieur DECLERCK au moment des annonces faites sur le personnel municipal. Il faut une formation de six mois et encore faut-il qu'on en ait envie. Je ne suis pas sûr que, dans le personnel communal, tout le monde ait envie de devenir policier municipal et je ne vais pas non plus obliger le personnel communal à devenir policier municipal. Monsieur KUZNIAK rêve peut-être depuis toujours de mettre un uniforme, mais ce n'est pas le cas partout.

C'est donc essentiellement le recrutement de cette trentaine de policiers municipaux qui explique l'augmentation de ces dépenses de personnel.

Ce ne sont pas les départs à la retraite parce qu'ils sont tous compensés, ni plus, ni moins. Un départ à la retraite égale un recrutement. C'est le cas, Monsieur LAMIAUX, depuis 2016 au sein du CTM et depuis 2017 pour tout le personnel communal. Effectivement, avant, pendant un certain temps – mais il a fallu redresser les comptes de cette commune –, certains départs à la retraite n'ont pas été compensés.

Je salue d'ailleurs, comme l'a dit Madame Samia GACI, l'effort important qui a été engagé par mon personnel communal, car ils se sont effectivement retrouvés pendant deux ou trois ans moins nombreux, mais ils ont fait les efforts nécessaires pour redresser la barre. Cela mérite d'être à nouveau souligné.

Ce ne sont pas non plus les contrats aidés. De ce point de vue, merci Monsieur MACRON, qui a dit que l'insertion ne servait à rien et qu'on allait tout faire par la formation. J'attends toujours les propositions en matière de formation, je ne vois rien venir. À chaque fois que les gens demandent des formations, aujourd'hui, ils n'en ont pas, parce que les crédits n'y sont pas. Il y a toujours la communication et la réalité des faits. Aujourd'hui, on a supprimé les contrats aidés et on n'a rien remplacé du tout. Ils sont en train d'inventer une petite formule totalement incompréhensible qui ne sera sans doute guère utilisée. Merci Monsieur MACRON.



En tout cas, les contrats aidés, Monsieur LAMIAUX, ont été supprimés et ils n'ont pas été remplacés par du personnel intérimaire ou pris en petits contrats. De toute façon, concernant les contrats aidés, je leur avais dit préalablement, parce que j'ai toujours le souci de la vérité vis-à-vis de mes agents. À chaque fois que j'ai recruté un contrat aidé, j'ai toujours dit : « je ne suis pas au gouvernement, je ne sais pas si cela va durer ». J'ai toujours dit qu'il y avait un début de contrat et une fin de contrat et je n'ai jamais pris plus d'engagement que cela vis-à-vis d'eux, parce que nous devons la vérité aux personnes pour qui il est important de savoir si elles vont être prises ou pas et j'ai horreur qu'on puisse faire des mensonges quand il s'agit de l'avenir d'une famille.

Quant à l'augmentation des impôts, vous avez fort justement souligné que les taux municipaux n'avaient jamais été augmentés depuis que j'assume ce poste majoral. Par contre, vous m'avez mis en difficulté en disant : « vous êtes marrant, vous tenez cette posture en mairie, mais vous y allez franco au Conseil départemental, à la CALL, ce n'est pas clair ! ». Je vous dirai d'abord que chaque collectivité est très différente. Par ailleurs, si le Conseil départemental a été obligé d'augmenter ses impôts – non pas en 2017, mais en 2015, juste après les élections, cela a été dit par les présidents respectifs de l'époque, Michel DAGBERT pour le Conseil départemental et Sylvain ROBERT pour la CALL –, c'est parce que l'Etat n'ayant jamais compensé les transferts de charge – et, là, on était à plus du milliard –, pour assumer la vocation essentielle du Département, c'est-à-dire la solidarité vis-à-vis des personnes les plus fragiles, le Conseil départemental a été contraint d'augmenter les impôts. Quant à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, c'est parce qu'elle est engagée dans un projet de territoire, dont on voit d'ailleurs aujourd'hui – puisque le budget a été voté cette semaine – les premières concrétisations et il a fallu donner des moyens d'investissement pour que la Communauté d'agglomération puisse engager ce projet de territoire.

Je vous ferai remarquer, Monsieur LAMIAUX, que, ici même à Liévin, on en voit déjà les conséquences. Si, cette année, vous allez avoir l'ensemble immobilier Vivalley, qui est destiné à accueillir des jeunes créateurs d'entreprise, des petites start-up dans le domaine du sport, de la santé et du bien-être, c'est la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui engage cet investissement. Si 80 hectares sont en cours d'aménagement sur la zone industrielle des Alouettes, qui sont quasiment tous précommercialisés – il y a même déjà une signature sur 24 hectares –, c'est parce que la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a engagé cet investissement. On en voit donc concrètement les effets.

Monsieur LAMIAUX, je fais partie d'un groupe politique, je n'ai pas l'habitude de jouer les girouettes. Au sein de mon groupe politique, vous ne savez pas quelle position j'ai défendue ; tout comme vous, au sein de votre groupe politique, vous avez parfois des positions divergentes. Par contre, une fois que ces positions sont prises, je les respecte. Par conséquent, faisant partie de cet exécutif départemental et de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, j'ai ensuite suivi cette décision qui a été prise à la majorité de mon groupe ; et, aujourd'hui, lorsque je vois les résultats, je me dis que ce qui a été décidé n'est pas fait à mauvais escient.

Monsieur LUDWIKOWSKI, surtout, ne dites pas « nous », mais dites « je ». Je rappelle que le « nous » s'impose quand on est deux. Si vous ne voulez pas voter le budget, ne dites pas « nous ne voulons pas voter », dites que vous ne voulez pas voter le budget.

Je vous ai répondu sur ma position par rapport aux autres collectivités.

Vous demandiez ce qu'était la culture de la recette. C'est simple. Il s'agit, à chaque fois qu'une dépense est engagée, en particulier d'investissement, de dire en permanence aux services de ne pas le faire simplement avec les deniers publics communaux, mais d'aller chercher partout des financements publics possibles, associatifs, privés, des fondations, etc. La culture de la recette, quand on renégocie une délégation de service public, c'est négocier avec une forte négociation pour obtenir que ce qui est versé par la collectivité soit le moindre possible. On a renégocié il n'y a pas longtemps celle de Nauticaa, vous avez pu voir ce qu'était la culture de la recette. C'est aussi tisser un réseau, et je l'ai rappelé à mes services parce que je trouve que, depuis quelque temps, on oublie de soigner ce réseau. Des appels à projets sont lancés en permanence et, si vous ne vous y inscrivez pas, vous ne pouvez pas toucher tous les financements qui vont avec. La culture de la recette, c'est tout cela. Je peux vous assurer qu'il faut en permanence rappeler cette culture de la recette.

La police municipale, Monsieur LUDWIKOWSKI, ce n'est pas 2 M€, il ne faut pas dire n'importe quoi, c'est 1,2 M€ au total et cela restera 1,2 M€ au total. Ce sera peut-être même moins parce que, au départ, on a des investissements assez conséquents à réaliser et ils le seront moindres par la suite.

Quant au BHNS et à cette histoire de vidéosurveillance, les 300 000 € supplémentaires ne sont pas prévus pour mettre des caméras, c'est sur la sur-qualité, c'est pour le choix de la pierre bleue du Hainaut. Je vous rappelle qu'on a choisi de mettre de la pierre bleue du Hainaut, c'est un peu plus cher que de mettre des pavés béton, mais c'est plus beau, c'est surtout beaucoup plus durable et cela s'entretient toujours mieux. C'est aussi pour prévoir sur les mats d'éclairage la possibilité d'installer de la vidéoprotection. En effet, les outils modernes, je préfère les utiliser plutôt que de rester à côté.

Nous aurons effectivement un débat sur cette question lorsque cela viendra au sein du Conseil municipal et lorsqu'il y aura des inscriptions budgétaires sur l'achat de caméras. De toute façon, je tiens à rappeler que cela figure dans le programme qui est le mien, je n'aurai donc pas de problème particulier à l'exposer devant cette assemblée. Nous en avons d'ailleurs déjà discuté largement ici et, au moment où on a mis des caméras sur les bâtiments publics, on a aussi eu l'occasion d'avoir une esquisse de débat sur la question, mais, bien évidemment, nous y reviendrons.

En tout cas, je voudrais rappeler que ce n'est pas pour mettre des caméras, c'est pour la sur-qualité et pour prévoir cette installation-là. Il vaut mieux prévoir avant qu'après. Si vous le faites après, ce n'est plus 300 000 €, cela coûte beaucoup plus cher. C'est donc juste pour être prévoyant et un peu lucide par rapport à cela.

Quant à l'église Saint-Martin, c'est ce que j'appelle un bâtiment repère dans une ville, comme l'est l'hôtel de ville. L'hôtel de ville, nous l'avons fait. L'église Saint-Martin sera faite, mais pas tout de suite car, là, il faut trouver entre 2 et 3 M€. Si les Liévoises et les Liévois me prêtent à nouveau leur confiance, cela fera partie des investissements prioritaires que j'engagerai à l'issue de ce mandat. En effet, je tiens à ces bâtiments repères, je tiens à mon patrimoine, d'autant que nous n'avons pas beaucoup de patrimoine. Celui qui est de qualité et de valeur, qui, de plus, marque le paysage liévois, il faut le mettre en valeur. L'église Saint-Martin sera donc bien évidemment refaite.

Il n'y aura pas que l'église Saint-Martin, car d'autres méritent également d'être mises en valeur. Le temple protestant fait lui aussi partie du patrimoine liévois, de même que l'église de Riaumont ; ce n'est pas parce que j'habite à côté, ni parce que j'y ai fait ma communion, mais c'est parce qu'elle est aussi un élément marqueur de ce quartier de notre ville.

Je suis comme vous, je tiens à ces bâtiments. Il est donc hors de question – en tout cas, tant que j'exercerai cette fonction majorale – que ce patrimoine se dégrade, voire disparaisse. Au contraire, je l'affirme, il sera mis en valeur dans les années qui viennent.

Au-delà de cela, comme l'ont dit Monsieur DERNONCOURT et Monsieur LEJEUNE, il n'y aura bien évidemment pas d'augmentation des impôts.

On aimerait bien avoir plus d'argent ; on a évoqué les espaces publics, on a effectivement recensé près de 2 M€ de dépenses à faire pour mettre en valeur, aménager cet espace public. Il faut dire aussi que mes services sont fertiles, rien ne leur échappe, ils font donc remonter ce qu'il faut faire et c'est bien, cela me permet de programmer tout cela dans le temps. Effectivement, je ne ferai pas 2 M€ de dépenses sur ces équipements publics, nous programmons cela dans le temps, c'est ce qui s'appelle une programmation pluriannuelle sur les investissements. Cela se fait ainsi dans toutes les communes. En revanche, on pourrait déjà dire qu'il va y avoir 700 000 à 800 000 €. Quand vous regardez ce qui se faisait auparavant, je pense qu'on peut être très satisfait de voir que 700 000 € à 800 000 € de dépenses vont être consenties pour améliorer le cadre de vie des Liévoises et des Liévois.

Cela dit, il n'y aura pas d'augmentation d'impôts – Monsieur LEJEUNE et Monsieur DERNONCOURT, vous avez tout à fait raison –, parce que je vis avec ma population, je rentre souvent chez eux et je parle beaucoup avec eux. Or, ce n'est certainement pas le moment, quand on sait que certains d'entre eux voient leur pouvoir d'achat se réduire considérablement.

Je pense en particulier aux personnes âgées et aux personnes retraitées car, avec l'augmentation de la CSG et les deux ou trois mesures qui vont avec, je peux vous dire que certaines personnes âgées ont la langue qui pend ; leurs conditions de vie deviennent particulièrement difficiles, elles l'étaient déjà, mais

cela va devenir encore plus difficile. On connaît le niveau des retraites dans cette région. Bien évidemment, quand on a travaillé à la banque Rothschild, quand on est dans Paris 7e, on ne se rend pas compte de cette réalité, mais, quand on descend dans les cités minières ou dans les quartiers de Liévin, on touche cette réalité ! Et quand on touche cette réalité, on ne décide pas d'augmenter les impôts, on les stabilise et si, un jour, on peut les diminuer, on le fait parce qu'on pense à ces gens-là.

Je pense aussi aux fonctionnaires. J'ai salué l'engagement de mes municipaux, mais, là aussi, quand on voit l'augmentation de la CSG, le jour de carence, le procès d'intention fait aux cheminots, etc., je ne suis pas sûr que Monsieur MACRON et son gouvernement aient bonne presse auprès de la fonction publique ! C'est d'ailleurs tout le modèle français qui risque de s'effondrer. Je rappelle quand même que le modèle français repose sur une fonction publique forte ! Or, aujourd'hui, on fait tout pour les mettre en accusation et pour détruire cette fonction publique ! Si, demain, on veut une école privée entièrement privée, eh bien, qu'ils le disent. Si, demain, on veut des hôpitaux privés entièrement privés, qu'on le dise ! Et si, demain, il faut tout financer par des mutuelles, par des cotisations personnelles et oublier ce que le Conseil national de la résistance a mis en place, qu'on le dise ! Qu'on ne le cache pas aux Françaises et aux Français comme on le fait aujourd'hui. Il convenait également de le dire et c'est pourquoi il faut faire attention à cela.

Monsieur DERNONCOURT et Madame GACI ont raison, nous agissons sur ce budget en responsabilité.

Concernant l'endettement, il y a 4,5 M€ d'emprunts ; mais ce n'est rien. Vous oubliez de dire qu'il y a 12,7 M€ d'investissements. Nous en autofinçons les deux tiers sur nos réserves ; seul un tiers est financé par l'emprunt. Je vous invite à aller regarder comment cela se passe ailleurs, vous verrez que c'est rare de trouver deux tiers de fonds propres et un tiers d'emprunt. Si vous regardez bien le taux d'endettement, vous voyez qu'il ne cesse de diminuer, il est aujourd'hui aux alentours de 80 à 82 %. L'encours de la dette ne cesse de se réduire, il est aujourd'hui à 4,2 années, alors que la moyenne est à 5,3 années et que le seuil d'alerte est à 11 ou 13 années. Bref, en matière d'endettement, voyez plutôt les choses positivement, soyez fiers de ce qui est accompli ici. Aujourd'hui, la collectivité se désendette et, parce qu'elle désendette, elle peut toujours plus financer ses investissements. Quand on finance des investissements, c'est la ville qui grandit, qui s'embellit, c'est de l'emploi créé car, derrière ces 12 M€ d'investissements, ce sont des entreprises qui travaillent, il faut s'en féliciter. Voilà ce qu'il faut mettre en valeur.

Par conséquent, oui, nous faisons cela avec sérieux et nous allons continuer, quand nous allons préparer et vous présenter le budget 2018, d'être sérieux et raisonnables.

Vous avez dit « ce n'est pas de la folie ». Effectivement, mais on n'est pas fou et je préfère ne pas être fou, je préfère être dans la réalité et faire les choses raisonnablement, toujours en voyant les choses s'améliorer année après année. C'est ainsi que l'on peut construire l'avenir et que l'on peut faire toujours plus de choses.

Je pense que c'est le sens du document qui vous est présenté, de ce débat d'orientation budgétaire et c'est à partir de cela que je vous propose de bâtir ce budget primitif 2018, qui vous sera présenté le 12 avril lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

En tout cas, une fois de plus, je salue Monsieur DERNONCOURT pour l'engagement qui est le sien sur les questions budgétaires. Je salue bien évidemment – d'autant qu'il est plutôt sympathique – Monsieur GALLO parce que c'est un grand professionnel. Il n'est peut-être pas grand par la taille – en même temps, je parle pour moi –, mais il est grand par le talent. Monsieur GALLO, je suis fier de vous avoir parmi mes collaborateurs parce que le travail qui est fait est de grande qualité et parce que vous avez su vous entourer de bons collaborateurs qui travaillent à vos côtés.

Au travers de cela, je suis fier de mon personnel communal. Je pense que, si le personnel communal n'avait pas suivi cette dynamique, s'il n'avait pas fait les efforts qu'il convenait de faire, nous n'en serions pas là. Puisqu'il y a un représentant syndical dans la salle, je lui dis que le personnel communal peut être fier de lui. Le personnel communal et l'équipe municipale travaillant main dans la main, cela donne ce résultat et, mes chers collègues, nous pouvons collectivement en être fiers.

Je vais mettre au vote ce débat d'orientation budgétaire, non pas pour l'approuver ou le désapprouver, mais simplement pour prendre acte qu'il a eu lieu au sein de cette assemblée. Ce sont les termes de la loi.

Est-ce que vous prenez acte que ce rapport d'orientations budgétaires vous a été présenté ?

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie pour la qualité des débats qui viennent de se dérouler.

Nous passons au point suivant, les marchés publics, avec notamment un des axes qui figuraient dans ce débat d'orientation budgétaire, les écoles.

Jérôme DARRAS va nous le présenter.

#### **IV. MARCHÉS PUBLICS**

##### **- Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du groupe scolaire Jaurès à Liévin - Approbation du programme et de l'enveloppe financière des travaux**

**M. DARRAS.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, voici donc une première illustration des efforts rappelés par Monsieur l'adjoint aux finances pour nos écoles.

Ce programme du groupe scolaire Jaurès s'inscrit dans le projet global du quartier du même nom qui comprend, notamment, la création du centre de conservation du Louvre.

La rénovation et l'extension du groupe scolaire comprennent :

- le retraitement de l'entrée de l'école prenant en compte la reconfiguration du quartier,
- un traitement de l'enveloppe des bâtiments existants,
- la création de sanitaires pour les élèves et le personnel, en remplacement ou en complément des sanitaires existants,
- la mutualisation de deux garderies en un seul local,
- la création d'une salle des maîtres commune aux écoles maternelles et élémentaires,
- la rénovation de la salle de sport.

L'enveloppe financière des travaux est estimée à 1 800 000 €. Le coût global de la prestation de maîtrise d'œuvre, sur laquelle nous avons à délibérer ce soir, est estimé à 180 000 €.

J'ajoute deux informations. Premièrement, nous sommes subventionnés – culture de la recette – à hauteur de 1,5 M€, dont 1 M€ déjà acquis au titre de la politique de la ville. Deuxièmement, l'idée est de faire ces travaux sans gêner les élèves, de travailler donc en site inoccupé, en créant des modules et des cours permettant d'éloigner les enfants de la zone de travaux.

Le début des travaux est prévu pour le premier semestre 2019 pour une livraison pour la rentrée 2020.

Il s'agit ce soir d'approuver le programme de l'opération, d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de 1 800 000 €, d'autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure adaptée pour le marché de maîtrise d'œuvre et de l'autoriser à signer le ou les marchés à intervenir.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

**M. LUDWIKOWSKI.**- Je suppose que les précautions ont été prises, mais je ferai juste une observation concernant la nécessité de faire le diagnostic technique amiante. Je suppose que cela a été pris en considération dans les coûts. En effet, parfois, la présence d'amiante rend les coûts de rénovation dans ce genre de bâtiments beaucoup plus onéreux que ceux que l'on programme.

**M. LE MAIRE.**- Je ne vais pas l'affirmer à 100 %, parce que je n'ai pas vu le détail, mais je pense que c'est le cas car cela m'étonnerait que mes services oublient ce genre de chose.

Un jour, on a oublié quelque chose. Quand on a fait le terrain synthétique des Marichelles, on a oublié de faire les sondages pour savoir s'il n'y avait pas de trous en dessous. Je peux vous dire que, maintenant, on les fait systématiquement.

Sur l'amiante, c'est tellement connu que je suis presque sûr que cela figure dans le cahier des charges.

Pas d'autres observations ? *(Aucune autre).*

En septembre 2020, Monsieur JACKOWSKI qui a été maître là-bas reprendra du service, parce qu'il n'aura qu'une envie, celle d'enseigner à nouveau dans cette nouvelle école Jean Jaurès.

*(Rires).*

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

Y a-t-il des votes contre ? *(Aucun).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante, Madame VANCAILLE.

- **Constitution d'un groupement de commandes pour les formations relatives au règlement général sur la protection des données (RGPD)**

**Mme VANCAILLE.-** Cette délibération porte sur la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour les formations nécessaires à la mise en place du RGPD, règlement général de la protection des données, qui entre en application fin mai et qui va profondément bouleverser notre traitement des données. En effet, auparavant, une déclaration à la CNIL suffisait, elle est remplacée par des procédures très lourdes et très contraignantes et impose la nomination dans chaque entreprise privée ou collectivité publique d'un délégué à la protection des données.

Les 36 communes de l'agglomération sont concernées. Il est intéressant de mutualiser la commande, il y a donc un besoin commun pour ces 36 communes.

Le groupement de commandes, dès qu'il sera constitué, sera chargé de procéder dans le respect des dispositions réglementaires à l'organisation de l'ensemble des opérations et de la bonne exécution du marché après notification.

Une convention constitutive définira les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes et c'est la signature de cette convention qu'il convient d'approuver.

**M. LE MAIRE.-** Tout le monde a compris l'importance de cette délibération.

Dans cette collectivité, il va donc y avoir un Monsieur « protection des données ». Vous pourriez donner son nom.

**Mme VANCAILLE.-** J'ai hésité à le dire. Il s'agit de Pascal TOURBIER, qui va être le gendarme et le chef d'orchestre.

**M. LE MAIRE.-** Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON.

**V. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME**

- **Liévin : route d'Avion - Cession d'un terrain à Monsieur Lahoucine DJEDOU**

**M. GOGUILLON.-** Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire d'un terrain situé à Liévin, route d'Avion, cadastré section BP n° 18, d'une superficie de 477 m<sup>2</sup>.

Lors de la séance du Conseil municipal du 4 avril 2014, il avait été décidé la cession de cette parcelle à Monsieur et Madame AMJAD, transaction qui n'a pas été régularisée. Monsieur Lahoucine DJEDOUÏ ayant sollicité le rachat de ce terrain, le service France Domaine a émis un avis le 28 novembre 2017 et a fixé sa valeur vénale à 17 000 € HT. Monsieur DJEDOUÏ, par courrier du 16 janvier 2018, a accepté cette proposition.

Monsieur le Maire propose donc cette cession à Monsieur DJEDOUÏ pour la somme de 17 000 €, frais à sa charge.

Le Conseil est appelé à délibérer sur cette question.

**M. LE MAIRE.-** C'est donc le prix des Domaines. Cela permettra à Monsieur DJEDOUÏ de mieux desservir l'arrière de sa propriété où il a un garage ou un petit chalet.

Sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

- **Liévin : 133, rue Jules Ferry - Vente par la Commune à Madame NICOLLE et Monsieur LEMAIRE**

**M. DARRAS.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de la cession d'un immeuble à usage d'habitation, libre d'occupation, d'une superficie de 139 m<sup>2</sup>, pour un prix de 31 000 € HT conformément à l'avis de France Domaine, avec une condition suspensive d'obtention de financement.

Pour l'anecdote, ce bien était inscrit dans la délibération de vente par adjudication que je vous présenterai dans quelques instants, mais, comme nous avons trouvé des acheteurs, il a été retiré de ladite liste.

**M. LE MAIRE.-** Pas de souci ? Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur GRABARZ.

- **Liévin : cession par Territoires 62 au profit de la Commune de l'immeuble sis 10 chemin des Procédeurs (annule et remplace la délibération du 21.12.2017)**

**M. GRABARZ.-** Cette délibération concerne la cession par Territoires 62 à notre Commune de l'immeuble sis 10 chemin des Procédeurs.

On rappelle que, en date du 26 octobre 2017, Territoires 62 donnait une suite favorable à notre demande d'acquérir l'immeuble pour permettre surtout l'élargissement du chemin des Procédeurs qui permet l'accès aux habitations qui ont été construites par Pas-de-Calais Habitat. On obtenait ainsi ce feu vert pour acheter deux parcelles, les parcelles AP 286 et AP 452, d'une superficie de 403 m<sup>2</sup>, pour un prix total de 40 000 € HT, frais notariés à notre charge, TVA sur la marche à 0 € en sus.

En date du 17 mars 2017, le service France Domaine avait fixé la valeur vénale de l'immeuble à 75 000 € HT. Nous avons donc authentifié cette cession de l'immeuble le 31 décembre 2017, mais, sur le projet d'acte reçu, on constatait un prix erroné, la propriété comportant deux parties, une partie bâtie et une partie non bâtie, avec une divergence quant au régime de la TVA.

Une délibération rectificative est donc nécessaire. Elle vous est soumise pour une cession à 40 000 €, les frais étant à la charge de la Ville, 32 500 € HT avec une TVA sur marge à 0 € pour la parcelle AP 286 qui est construite et 7 500 € HT avec TVA à 20 % incluse pour la parcelle AP 452.

Il convient donc de nous prononcer sur cette délibération rectificative.

**M. LE MAIRE.-** Le chemin des Procédeurs va effectivement devenir important par la suite, c'est pourquoi il faut l'élargir, en particulier dans le cadre de la desserte de la CPA de la Tranchée de Calonne qui, dans les années qui viennent, va forcément évoluer et se développer. C'est vrai que ce chemin des Procédeurs est aujourd'hui particulièrement étroit. Cela pose d'ailleurs déjà des petits soucis, car la résidence La Marseillaise a été réalisée il y a un an, cela fait donc quelques logements supplémentaires et surtout quelques véhicules supplémentaires et cette voie était particulièrement étroite. Il ne nous reste qu'une seule propriété à acquérir pour permettre cet élargissement.

C'est dans ce cadre que l'on vous propose cette délibération.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais juste une précision. J'ai du mal à comprendre. En mars 2017, France Domaine estime le bien à 75 000 € et Territoires 62 nous le vend à 40 000 €. Il vient d'être dit que nous contestions l'estimation faite par France Domaine. Dans ce cas-là, n'y a-t-il pas une possibilité de retourner vers France Domaine en disant qu'ils se sont trompés et en leur demandant s'ils ne veulent pas refaire leur estimation ?

**M. LE MAIRE.-** Ce qui me surprend, c'est que le vendeur accepte de vendre à 40 000 € alors que c'était estimé à 75 000 €. Je ne connais pas l'explication.

La connaissez-vous, Monsieur le Directeur général ?

**M. KUZNIAK.-** Oui.

Monsieur le Maire, lorsque la Ville s'était intéressée à ce bien, nous avons demandé que Territoires 62 nous indique le prix de vente de ce bien, puisque ce bien était proposé à la vente, et ils l'avaient proposé à 40 000 €. Lorsque la Ville a confirmé son intérêt pour ce bien, ils ont sollicité l'estimation des Domaines, celle-ci a été de 75 000 €. Ils nous ont proposé 75 000 € et nous leur avons indiqué qu'ils nous avaient fait une première proposition à 40 000 € et qu'ils devaient s'en tenir à leur premier prix.

**M. LE MAIRE.-** Cela vous convient-il, Monsieur LUDWIKOWSKI ?

**M. LUDWIKOWSKI.-** Je trouve cela très surprenant. C'est presque du simple au double.

**M. LE MAIRE.-** C'est vrai que c'est surprenant.

Cela dit, demander à France Domaine de changer d'avis, c'est un peu compliqué.

En tout cas, ils ont donné leur accord, on ne les a pas obligés, c'est que cela leur convient tout à fait.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART.

#### - **Liévin : Résidence du Grand Siècle - Cession par la Commune des lots à bâtir**

**M. MACQUART.-** Il a été acté la commercialisation des lots à bâtir dans la Résidence du Grand Siècle à Liévin. La démarche à mettre en œuvre a été détaillée en précisant que, préalablement à la régularisation des actes authentiques, des promesses de vente seraient signées avec versement d'un acompte représentant 2 % du prix de vente. Une somme forfaitaire de 1 500 € serait versée à la signature des actes de vente, qui représente la caution qui serait activée en cas de dégradation des établissements publics.

À ce jour, deux nouvelles réservations ont été adressées à Monsieur le Maire qui propose les cessions suivantes :

- une parcelle de 628 m<sup>2</sup> à Monsieur ELOIR de Noyelles-Godault pour 60 000 €,
- une autre de 569 m<sup>2</sup> à Monsieur WAIN et Madame THERY de Lens à 54 000 €.

Ces ventes sont naturellement assorties de deux conditions suspensives, l'obtention du permis de construire et l'obtention du financement nécessaire à l'opération.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur MACQUART.

Monsieur LARDEZ me disait d'ailleurs à l'oreille qu'il se rendait souvent chez le notaire pour signer, puisqu'il signe au nom de la Ville de Liévin, et il se plaignait.

*(Rires).*

Plus il y va, mieux c'est, puisque plus il y va, plus c'est vendu.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON.

- **Liévin : 21, rue Molière et 18 rue Berlioz - Mise en vente par la SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa**

**M. GOGUILLON.-** Monsieur le Maire, par courrier du 26 décembre 2017, la Direction départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais sollicite la Commune de Liévin concernant la vente par SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa d'immeubles situés à Liévin :

- 18, rue Berlioz, cité Rollencourt à Liévin, cadastré section AM n° 105 pour 188 m<sup>2</sup>, pour la somme de 78 000 €,
- 21, rue Molière, cité des Marionnettes à Liévin, cadastré section BR n° 76 pour 304 m<sup>2</sup>, pour la somme de 110 000 €.

Le Conseil est appelé à délibérer sur la question.

**M. LE MAIRE.-** Désormais, nous sommes obligés de délibérer sur ce genre de chose. Il y a parfois des choses qui me surprennent, mais il faut le faire, c'est réglementaire.

**M. DARRAS.-** C'est la simplification administrative.

**M. LE MAIRE.-** Sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

- **Liévin : ensemble immobilier bâti et non bâti appartenant au domaine privé de la Commune - Vente par adjudication**

**M. DARRAS.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons déjà réalisé des ventes par adjudication en 2014 et 2015, qui ont permis la cession de sept biens communaux.

Il vous est proposé ce soir d'organiser une nouvelle vente par voie d'adjudication amiable de 14 propriétés bâties appartenant à la Ville, situées dans différents quartiers – vous avez le détail dans les annexes de leur localisation et de leur prix – et d'une propriété non bâtie sise chemin du Marquage, à des prix de vente fixés par France Domaine. Il est précisé que, à défaut d'enchère au prix indiqué, la vente pourra se faire moyennant une baisse de la mise à prix de 25 %.

Il s'agit de biens en situation de blocage avéré, vacance de longue durée, inhabitables en l'état, devant nécessiter des travaux importants et coûteux pour redevenir habitables.



Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant – Michel LARDEZ – à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer les actes, de décider de confier à l'étude notariale de Maître Bernard - Pringère et Vermunt, notaires à Liévin, l'organisation de cette adjudication, les frais étant à la charge des acquéreurs, et de dire que la présente délibération annule et remplace, pour ce qui concerne le bien sis 115 rue Défernez, la délibération prise lors du Conseil du 30 juin 2017, la transaction initiale n'ayant pas abouti.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur DARRAS.

Nous arrivons à la fin de ces propriétés communales qui sont destinées à la vente. Nous sommes en 2018 et c'est quelque chose qui avait été engagé par le service de Michèle GOUILLARD à l'époque, qui avait fait le recensement de tous ces terrains, de ces propriétés communales, dont nous n'avions pas l'utilité puisque les projets qui avaient été envisagés à l'époque n'avaient plus lieu d'être. Nous en avons encore, mais cela s'épuise petit à petit. Là, nous sommes vraiment sur les choses les plus difficiles à vendre. Il y en a encore 14 ; pourvu qu'elles trouvent preneurs.

Sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur LEJEUNE.

- **Liévin : chemin d'Aix - Mise à disposition au profit de la Commune de terrains appartenant à l'indivision BAILLIET**

**M. LEJEUNE.-** Monsieur le Maire, souvenez-vous, après une longue négociation, l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 3 m de large sur toute la longueur du chemin d'Aix avait été acquise, sur parole et sur engagement un peu écrit, mais cette transaction qui est en cours de régularisation chez le notaire prend du temps. Afin de ne pas retarder le démarrage des travaux, il a été demandé à Monsieur BAILLIET, représentant l'indivision et l'exploitant desdites parcelles, la mise à disposition à titre gratuit de cette assiette foncière à compter du 1<sup>er</sup> mars.

Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> mars, on peut commencer à travailler et à faire les trottoirs pour que ce soit prêt pour la rentrée prochaine.

**M. LE MAIRE.-** Tout à fait.

Monsieur DESPREZ piaffe d'impatience à réaliser ces trottoirs et c'est vrai que cela bloquait. C'est très important et c'est bien d'avoir trouvé cette formule avec Monsieur BAILLIET, car je souhaite vraiment que ces trottoirs et cet éclairage soient réalisés pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2018 et que les collégiens qui vont à Curie et qui empruntent cette voie le fassent en totale sécurité. Nous n'avons pas de temps à perdre.

Je remercie donc Monsieur BAILLIET d'avoir accepté cette mise à disposition anticipée.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Madame BENEZIT.

- **Liévin : secteur Marichelles - Transfert de domanialité du domaine privé communal vers le domaine public communal - Rue du Chemin Vert**

**Mme BENEZIT.-** Monsieur le Maire, le 19 décembre 2014, il a été décidé le transfert de domanialité du domaine privé communal vers le domaine public communal des voiries, réseaux et espaces verts acquis par la Ville de Liévin. Or, il s'avère que la rue du Chemin Vert a été omise.

Suite à l'acquisition par la Commune le 28 mars 2006 de cette rue et des espaces verts repris au cadastre sous la référence AK n° 6, ceux-ci ont été intégrés dans le domaine privé communal.

Considérant que cette voirie et les espaces verts sont à usage du public et que cette opération de classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie, la rue du Chemin vert et les espaces verts peuvent faire l'objet du transfert de domanialité privé communal vers le domaine public communal.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame BENEZIT.

Pas de souci ? Sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK.

- **Liévin : parcelle AI 1000 rue du Souich - Incorporation dans le domaine public communal**

**M. MICHALAK.-** Monsieur le Maire, suite à l'acquisition en 2009 par la Commune de Liévin de la parcelle située à Liévin rue du Souich pour 159 m<sup>2</sup> en nature de parking et espace vert, celle-ci a été intégrée dans le domaine privé communal.

Conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le déclassement de la parcelle peut faire l'objet d'un transfert vers le domaine public communal.

**M. LE MAIRE.-** Sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Madame GERMA.

- **Liévin : IEM Vent de Vise - Avenant à la convention de concession et avenant au bail emphytéotique**

**M. LE MAIRE.-** Je voudrais poser une question à Monsieur KUZNIAK. Je pense qu'il vaut mieux que Monsieur WITCZAK ne prenne pas part au vote.

**M. KUZNIAK.-** Tout à fait.

**M. LE MAIRE.-** Voire même qu'il quitte cette assemblée quelques instants.

*(M. WITCZAK quitte la salle du Conseil.)*

Madame GERMA, c'est à vous.

**Mme GERMA.-** Des travaux sont prévus sur une parcelle de l'IEM Vent de Bise dans le cadre de la ZAC Tranchée de Calonne dont l'aménageur est Territoires 62.

Il est de ce fait nécessaire de passer un avenant au bail emphytéotique, qui date de 1996, pour retirer le terrain référencé AN n° 217 pour une contenance de 213 m<sup>2</sup>, ainsi qu'un avenant au traité de concession.

**M. LE MAIRE.-** Sommes-nous d'accord ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Monsieur le Maire, j'ai lu et relu cette délibération et j'ai regardé la pièce annexe où il y a un plan parcellaire. Même avec les explications de Madame GERMA, je n'ai pas bien compris.

Pourrait-on me faire un résumé de cette affaire ?

**M. LE MAIRE.-** Si vous souhaitez des explications, Monsieur LUDWIKOWSKI, je ne peux pas vous les apporter aujourd'hui et cela risque de prendre un peu de temps. Je sais qu'il y a un personnage dans cette mairie que vous appréciez particulièrement, c'est Monsieur KUZNIAK. Monsieur KUZNIAK est à votre position, vous irez le voir et il pourra vous expliquer tout cela.

Il s'agit de 213 m<sup>2</sup>. Je ne pense pas que ce soit très important.

Si vous souhaitez connaître la technique et administrative, c'est tout à fait normal. Je vous propose donc d'aller voir Monsieur KUZNIAK qui vous expliquera tout cela. À moins que certains ici souhaitent aussi à tout prix avoir connaissance de cela, mais cela ne me semble pas très fondamental.

Accepte-t-on l'idée que Monsieur LUDWIKOWSKI aille voir Monsieur KUZNIAK et est-ce qu'on valide cette délibération pour ne pas retarder ?

**M. LUDWIKOWSKI.-** Dans ce cas, je m'abstiens.

**M. LE MAIRE.-** C'est tout à fait logique, puisque vous demandez des explications.

*(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Les Patriotes et Monsieur FRUCHART ; Ecologie et Citoyenneté s'étant abstenu.)*

*(Retour de Monsieur WITCZAK en salle du Conseil).*

Monsieur JACKOWSKI.

#### - **Liévin : désaffectation et déclassement d'anciennes voiries de la Cité Jean Jaurès**

**M. JACKOWSKI.-** Monsieur le Maire propose la désaffectation et le déclassement de deux voiries situées dans la Cité Jean Jaurès.

Il s'agit, tout d'abord, de la voirie qui desservait les logements de fonction de l'école Jean Jaurès, pour une superficie de 313 m<sup>2</sup>. Comme ces logements vont être détruits, la voirie est sans usage.

La deuxième voirie concerne la rue du Roussillon, d'une superficie 1 207 m<sup>2</sup>, qui n'est plus ouverte à la circulation depuis quelques années. Elle va désormais être intégrée dans la construction de nouveaux logements autour de l'école Jean Jaurès, près des réserves du Louvre et à deux pas du BHNS.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur LUDWIKOWSKI, je relis mes notes sur le Vent de Bise et on m'a noté que c'est surtout pour exclure une parcelle qui va permettre ensuite d'élargir le chemin de Bully ; l'élargissement du chemin de Bully sera une voie de desserte dans le cadre de la Tranchée de Calonne, là où seront réalisés des logements, sachant que, à termes, plusieurs centaines de logements seront réalisés. C'est pour permettre cet élargissement du chemin de Bully que l'on a besoin de ces 213 m<sup>2</sup>. Il faut donc l'exclure du bail emphytéotique pour pouvoir élargir cette voie.

Cette explication vous convient-elle ?

**M. LUDWIKOWSKI.-** Je n'ai pas compris.

**M. LE MAIRE.-** Comme les 213 m<sup>2</sup> font partie d'un bail emphytéotique, on ne peut pas y toucher. Il faut donc les retirer du bail emphytéotique pour ensuite se les réapproprier et permettre l'élargissement du chemin de Bully ; sinon, cela empêche d'élargir le chemin de Bully.

Vous n'êtes pas convaincu ?

**M. LUDWIKOWSKI.-** Non.

**M. LE MAIRE.-** Vous avez envie de voir Monsieur KUZNIAK. Vous irez donc le voir, il vous expliquera cela mieux que moi.

Monsieur MACQUART.

- **CALL : convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre de bornes d'apport volontaire enterrées à destination des communes dans le cadre de projets d'aménagement, sous maîtrise d'ouvrage communale**

**M. MACQUART.-** En 2014, la CALL a décidé l'acquisition de bornes d'apport volontaire enterrées (BAVE) à destination des communes dans le but de développer la collecte des déchets ménagers. Ces bornes concernent l'ensemble des flux de déchets des ménages : ordures ménagères résiduelles, emballages ménagers recyclables et verre.

Afin d'accroître cette pratique au travers des prochains projets d'aménagement, la CALL a décidé la prise en charge financière de la fourniture et des travaux liés à la mise en œuvre de ces bornes. La CALL propose donc une convention de partenariat avec les communes, convention qui prévoit la fourniture des bornes, la prise en charge financière des travaux de terrassement et de génie civil réalisés par les communes.

Durant toute la durée d'occupation du domaine public, la CALL continue à assurer à ses frais les collectes hebdomadaires, les réparations et travaux d'entretien, de réfection et de remplacements nécessaires, ainsi que la maintenance préventive et curative des BAVE.

La durée initiale de la convention est de dix ans, reconductible tacitement par période de dix ans.

Considérant l'intérêt de ce type de service sur les nouveaux secteurs aménagés, Monsieur le Maire propose d'étudier systématiquement la possibilité de mettre en œuvre des bornes lors des futurs aménagements sur le domaine public communal et, pour cela, de signer la convention de partenariat.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur MACQUART.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Merci, Monsieur le Maire.

Je ne peux que me féliciter qu'il y ait un conventionnement entre la CALL et notre Commune pour ce genre de borne d'apport volontaire.

Je veux juste vous signaler que le changement de politique à la CALL, notamment le ramassage du verre qui ne se fait plus à domicile, a complètement bouleversé la vie de certains. Premièrement, ils ne savent pas où il y a des bornes. Deuxièmement, ce sont parfois des personnes âgées et elles ne peuvent pas aller aux bornes d'apport volontaire. Troisièmement, quand certains commerçants arrivent aux bornes d'apport volontaire, elles sont pleines et tout cela est mis à côté.

Je crois donc que, collectivement, commune et CALL, nous avons un effort d'information à faire pour dire où sont les bornes, comment on peut mettre du verre ou pas. J'ai même entendu des Liévois dire : « il y a une borne d'apport volontaire à la mairie, mais elle est réservée pour les employés municipaux ». Je leur ai dit que ce n'était pas le cas, que, moi-même, j'y mettais mon verre et que tout le monde pouvait y aller pour mettre son verre.

Le changement de politique à la Communauté d'agglomération sur le fait de ne plus prendre le verre à domicile – je sais que tout cela a un coût et qu'il a fallu faire des choix – pose un problème d'éducation comportementale. Les gens se disent : « si c'est comme cela, je mets tout avec les ordures ménagères ». Cela pose un vrai problème d'éducation ou de prévention en matière de collecte et de tri de déchets.

Les décisions politiques ont parfois des répercussions qui nous remettent 15 ans en arrière sur le fait de trier ou pas.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur LUDWIKOWSKI, je partage votre avis.

Je dirai d'abord que je suis très favorable à ces bornes d'apport volontaire. Dans le paysage, cela ne dénote pas, cela reste propre, cela ne se voit pas trop et cela rend beaucoup de services. Il faut donc développer cela. Au-delà des aménagements nouveaux où il faut systématiquement les intégrer, je proposerai, sur l'existant, parmi les priorités d'installation de ces bornes d'apport volontaire, de mettre des bornes aux abords des salles municipales. Ce sont des endroits où l'on vient beaucoup, où les associations utilisent beaucoup de verre. C'est un service que l'on peut prendre et, en plus, ces bornes s'intègrent parfaitement aux abords de ces salles municipales.

Sur le changement à la Communauté d'agglomération, Monsieur LUDWIKOWSKI, je suis persuadé que l'on reviendra à nouveau en arrière. En effet, je pense que le système actuel ne va pas fonctionner correctement. Je me mets à la place des personnes âgées ; allez demander à des personnes âgées qui, parfois, ne sont pas motorisées, d'aller porter leur verre à 500 mètres de là, ce n'est pas forcément évident, d'autant que, du verre, c'est lourd. Comme vous le dites, on risque de retrouver une quantité assez impressionnante de verre dans les détritux normaux. Tout cela va finir à l'usine. Cela va coûter une fortune car il faut savoir que brûler du verre coûte cher. Je crains même que, sur le calcul économique, il y ait une erreur.

Je pense que cela n'a pas été le bon choix. Je suis donc intimement persuadé que, avec le temps, on reviendra à une collecte de ce verre en porte à porte, car, en plus, ce verre peut être valorisé. Je pense que c'est une erreur.

Monsieur LEJEUNE.

**M. LEJEUNE.-** Ces bornes d'apport volontaire ne concernent pas uniquement les verres. À partir de là, je pense qu'il faut associer une possibilité de baisse de la taxe d'ordures ménagères. Les gens ne vont pas comprendre. Ils doivent se déplacer, faire le tri, etc. et, en fin de compte, ils payent toujours autant. Ce n'est pas normal. Il faut associer une volonté pédagogique et écolo avec une volonté de baisse de TOM.

**M. LE MAIRE.-** La TOM a baissé. Ce qui a augmenté sur les impôts communautaires, ce sont les impôts ménage. En revanche, la TOM a baissé puisque le service est aujourd'hui moins bon qu'hier.

Cela dit, il faut dire la vérité, sachez que ce qui est récolté au titre de la TOM couvre à peine la moitié du coût du service. Aujourd'hui, si on voulait vraiment faire payer le service rendu à l'utilisateur, il faudrait quasiment multiplier la TOM par deux.

Il n'en demeure pas moins que je considère que c'est une erreur d'avoir choisi ce système, d'être revenu en arrière. Il y a une baisse du service rendu à la population.

De plus, quand on voit les autres bornes, non pas les bornes enterrées, mais les cubes verts, on ne peut pas dire que ce soit une belle réussite architecturale. C'est un peu compliqué de mettre cela en ville. Cela fait un peu tache.

Je suis persuadé que, un jour ou l'autre, on reviendra à une collecte en porte à porte. Je me trompe peut-être mais, au vu de ce que je vois aujourd'hui, je crois qu'on va au-devant de quelques difficultés.

*(Départ de Monsieur Guillaume KAZNOWSKI).*

**M. LEJEUNE.-** On voit de plus en plus de sacs de verre à côté de ces collectes.

**M. LE MAIRE.-** Tout à fait.

En tout cas, je pense que cette convention est très importante et je souhaite que nous puissions développer davantage ces bornes enterrées parce que celles-là rendent beaucoup de services.

Sommes-nous d'accord sur cette convention.

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

- **Liévin : 2 et 4 rue du Maréchal Juin - Démolition de 12 logements par Pas-de-Calais Habitat**

**M. DARRAS.-** Monsieur le Maire, il convient d'autoriser Pas-de-Calais Habitat à démolir les 12 logements de la résidence LECNIK, c'est-à-dire l'ancienne gendarmerie.

Pour information, un programme de 12 nouveaux logements, construits par Pas-de-Calais Habitat, prendra place sur l'emprise qui aura été ainsi libérée.

**M. LE MAIRE.-** On était tous plus ou moins attachés à cette ancienne gendarmerie. Je me souviens toujours de cette visite que j'ai faite à Jean-Claude LEROY qui, à l'époque, n'était pas Président du Conseil général, mais Président de Pas-de-Calais Habitat. Je l'ai emmené dans cette ancienne gendarmerie. Je peux vous dire que la démolition de cet immeuble s'impose vraiment, parce que les conditions de vie étaient proprement indignes. De toute façon, sauf à tout démolir à l'intérieur et à ne garder que les quatre murs, il n'y avait pas grand-chose à faire. Comme cela coûte très cher de garder quatre murs et de tout refaire à l'intérieur, le choix a été fait avec Pas-de-Calais Habitat de construire du logement neuf, moderne, fonctionnel, pas énergivore mais, au contraire, très isolé.

Cela dit, j'ajoute qu'il y a une difficulté – on l'a évoqué dans le débat d'orientation budgétaire –, c'est la baisse des APL, donc la baisse des fonds propres pour les organismes HLM. De ce fait, Pas-de-Calais Habitat, qui avait inscrit tout cela, n'est pas sûr de pouvoir le réaliser. Si vous n'avez plus de fonds propres pour pouvoir construire, il n'y a plus de construction.

Là aussi, c'est une conséquence directe de la politique gouvernementale. Il faut savoir que, aujourd'hui, on va devant de graves mésaventures dans le domaine de la construction du logement social puisque plus aucun programme ne pourra sortir dans les années qui viennent. Ce qui va sortir, c'est ce qui a déjà été décidé et financé, mais, sur le reste du temps, pour ce qui arrive là, il n'y a plus rien, parce que les moyens des organismes HLM se sont considérablement réduits. Je n'ai plus la somme en tête, mais je crois que, pour Maisons & Cités, c'est environ 20 M€ ; pour Pas-de-Calais Habitat, ce sont 16 à 18 M€. C'est une catastrophe ! Derrière les organismes HLM et le manque de construction de logements sociaux, ce sont aussi les entreprises. Si les entreprises de bâtiment ne construisent plus de logements, des gens vont se trouver sans boulot !

**M. DERNONCOURT.-** Là encore, Monsieur le Maire, la condition pour refaire du logement social sera que les Communes mettent la main à la poche.

**M. LE MAIRE.-** Sans doute.

On nous demande de faire des économies partout, de réduire les dépenses, d'être modérés partout, etc. et on nous impose des dépenses sans cesse plus importantes. Ce sont des transferts de charge déguisés.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Madame HAUTECOEUR.

## **VI. CULTURE**

- **Tremplin musical à l'occasion de la fête de la musique**

**Mme HAUTECOEUR.-** Monsieur le Maire, à l'occasion de la fête de la musique qui se déroule, comme chacun le sait, le 21 juin, la Ville organise un tremplin musical amateur.

L'objectif de cette manifestation est de sélectionner un groupe qui se produira sur le podium place Gambetta ou éventuellement au centre Arc en Ciel.

Le règlement et les conditions de participation sont écrits dans la délibération.

Il est à noter que la participation au tremplin est gratuite, les frais relatifs à la préparation et à l'enregistrement restent à la charge des groupes.

Il est proposé de récompenser le groupe retenu à hauteur de 800 € et de signer avec celui-ci un contrat portant sur le déroulement du concert.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame HAUTECOEUR.

Sommes-nous d'accord ? On fait confiance aux jeunes ? Bien que ce ne soit pas forcément des jeunes.

**Mme HAUTECOEUR.-** Non.

**M. LE MAIRE.-** Tout le monde a le droit de faire de la musique.

Sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

#### - **Diffusion de la bibliothèque numérique départementale**

**Mme HAUTECOEUR.-** Monsieur le Maire, il est rappelé que la Ville souhaite mettre à la disposition des usagers de la bibliothèque municipale une offre numérique constituée de ressources diversifiées incluant un accès à un ensemble de médias et s'inscrivant dans le cadre des orientations générales du développement culturel sur le territoire.

Monsieur le Maire propose donc un partenariat avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais, portant sur les points indiqués dans la délibération.

**M. LE MAIRE.-** Sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Madame GACI.

### **VII. JEUNESSE**

#### - **Projets fonds publics et territoires jeunesse CAF**

**Mme GACI.-** Monsieur le Maire, il s'agit de présenter un projet de fonds publics et territoires jeunesse. On parlait tout à l'heure de la culture de la recette, cela en fait partie et ce n'est qu'une infime partie des subventions qui sont sollicitées par les services.

En l'occurrence, il s'agit de demandes de subvention qui concernent les jeunes sur des axes tels que la citoyenneté, les vacances et loisirs, culture et sport et petite enfance, tout cela auprès de la Caisse d'allocations familiales.

On vous propose de délibérer sur cette demande de subvention.

*(Arrivée de Madame DUTHOIT).*

**M. LE MAIRE.-** Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Nous passons aux centres culturels et sociaux. Madame VANCAILLE va remplacer Madame MASSIN.

### **VIII. CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX**

#### - **Nomination à la fédération Nord - Pas de Calais des centres sociaux et socioculturels**

**Mme VANCAILLE.-** Il faut rappeler que la Ville de Liévin adhère à la fédération des centres sociaux et socioculturels du Pas-de-Calais. Or, une évolution est intervenue cette année avec la création de la

fédération Nord - Pas de Calais des centres sociaux et socioculturels. De ce fait, les fédérations du Nord, du Pas-de-Calais et celle de l'union régionale Nord - Pas de Calais n'existent plus. Le fonctionnement de la nouvelle fédération est précisé dans le document qui vous a été remis.

Concernant les projets de territoire des quatre CCS (Grare, Carpentier, Hauts de Liévin et Cœur de Ville), ils ont reçu un agrément de la Caisse d'allocations familiales valable jusqu'en 2019.

Concernant l'écriture des projets de territoire, leur fonctionnement et l'évaluation, ils sont cogérés par la Ville et par une association pour chaque CCS, excepté pour Cœur de Ville qui est en attente de création d'association.

Il est donc proposé de déléguer la possibilité aux membres des conseils d'administration des trois structures à ce jour cogérées (Grare, Carpentier et Hauts de Liévin) de se présenter à l'élection de la fédération Nord - Pas de Calais des centres sociaux et socioculturels dans le collège des membres bénévoles jusqu'en 2019 et sous réserve de candidature par des membres résidant Liévin exclusivement.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame VANCAILLE.

Sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

C'est étonnant que la présentation de la délibération suivante revienne à Monsieur WITCZAK, parce qu'on l'a exclu du Conseil municipal pendant un temps et il nous présente un dispositif de convention pour des accueils d'élèves temporairement exclus.

- **Collège Descartes Montaigne - Convention relative à l'accueil des élèves temporairement exclus de l'établissement et à l'organisation de mesures de responsabilisation**

**M. WITCZAK.-** Monsieur le Maire, il s'agit de la convention relative à l'accueil des élèves temporairement exclus du collège Descartes Montaigne et à l'organisation des mesures de responsabilisation.

La convention est conclue entre le collège Descartes Montaigne, l'association Passerelle, le service de prévention spécialisée, le CCAS de Liévin et la Ville de Liévin, avec le centre culturel et social du Cœur de Ville. Elle propose en particulier d'accueillir des élèves dans le cadre d'une exclusion temporaire de l'établissement après accord du conseil d'administration de l'établissement et conformément au code de l'éducation, particulièrement en son article R.421-20.

Au sein de la structure d'accueil, ici le centre culturel et social Cœur de Ville, l'élève sera accompagné dans l'exécution de tâches correspondant à la fois à ses aptitudes et aux objectifs de la sanction. Pour ce faire, il est nécessaire de conventionner avec l'ensemble des partenaires au projet.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur LUDWIKOWSKI.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Merci, Monsieur le Maire.

J'ai lu avec intérêt ce projet de convention. Il y a une chose qui m'a étonné, c'est la part des parents là-dedans. Le jeune est exclu du collège. On met un tas de structures et c'est bien, mais j'ai trouvé que les parents de l'élève, ceux qui en ont la tutelle, n'étaient pas très mentionnés dans ce projet de convention.

**M. LE MAIRE.-** Ils sont associés.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Ce n'est pas clairement écrit.

**M. LE MAIRE.-** Ils le sont. Vous imaginez bien que l'on ne peut pas faire sans les parents. Ce serait d'ailleurs totalement absurde de le faire sans eux. Je peux vous répondre qu'ils sont parfaitement intégrés dans la démarche et heureusement.

Monsieur LEJEUNE.



**M. LEJEUNE.-** Monsieur le Maire, je suis entièrement pour cette délibération, d'autant plus qu'il vaut mieux que les enfants soient encadrés dans un centre social plutôt que de les voir dehors.

J'interviens parce que j'ai appris tout récemment qu'un collègue d'Avion faisait le contraire. Il intègre des enfants, des adolescents difficiles venant d'ITEP. Ils vont signer une convention de partenariat, en ayant bien sûr tout le staff nécessaire pour encadrer ces enfants difficiles. Eux les acceptent dans leur établissement.

Il y a donc deux poids et deux mesures en ce qui concerne les directions de collège.

**M. LE MAIRE.-** Ce n'est pas la même chose.

**M. LEJEUNE.-** Si. Ce sont des enfants qui sont exclus du collège parce qu'ils sont sanctionnés.

**M. LE MAIRE.-** Oui, ils font l'objet d'une mesure d'exclusion temporaire.

**M. LEJEUNE.-** C'est exactement ce que je dis. Ce sont des enfants qui mériteraient peut-être une prise en charge supérieure dans le collège où ils se trouvent et on les exclut parce ils embêtent le monde...

**M. LE MAIRE.-** Non.

Madame GACI.

**Mme GACI.-** Je voulais préciser que ce dispositif est un dispositif complémentaire à ce qui se fait déjà. Au sein du collège Riaumont par exemple, les enfants en situation d'exclusion sont intégrés à des actions particulières mises en place au sein du collège Riaumont. C'est complémentaire, ce n'est pas en opposition, c'est une action qui vient compléter les offres déjà existantes au sein du collège, mais avec des objectifs particuliers et définis sur d'autres problématiques.

**M. LE MAIRE.-** Est-ce que cela va mieux ?

**M. LEJEUNE.-** Non.

**M. LE MAIRE.-** Je vais expliquer ce que j'ai compris. Vous avez des jeunes collégiens qui ont fait « une connerie » – cela arrive de faire « une connerie » dans sa vie – et elle est sanctionnée par une mesure d'exclusion d'un, deux ou trois jours. Plutôt que de retrouver ce jeune exclu chez lui à regarder la télé ou dehors à refaire d'autres bêtises, on le prend en charge au travers des centres sociaux, au travers du CCAS et de tous les outils pour l'intégrer et pour l'encadrer le temps de cette exclusion. C'est donc plutôt favorable, plutôt qu'il se retrouve je ne sais où dans la nature pendant son temps d'exclusion.

Cela ne veut pas dire que le collège n'en veut plus. Le collège prend une mesure d'exclusion parce que le jeune a fait « une connerie ». C'est la sanction. À un moment donné, quand on a fait « une connerie », on a un coup de bâton.

**M. LEJEUNE.-** Je suis tout à fait d'accord avec le fait qu'il vaut mieux les voir là que dehors. Cela dit – et Samia vient de conforter ce que je pense –, il vaut mieux que le collège organise une structure...

**M. LE MAIRE.-** Non ! Sinon, ce n'est pas une sanction puisqu'ils sont encore dans le collège.

**Mme GERMA.-** Je pense qu'on confond deux choses. Il existe des classes relais ou passerelles qui existent déjà dans certains établissements où des enfants qui sont en difficulté à la fois scolaire, sociale, comportementale, sont toujours scolarisés dans une classe où ils sont encadrés par des enseignants différents, en plus, par petits groupes. Cela n'a rien à voir avec des enfants temporairement exclus. Ces enfants-là ne relèvent pas de ces classes passerelles qui existent déjà. Ce sont deux choses totalement différentes. Là, la décision est prise par le conseil de discipline de l'établissement.

**M. LE MAIRE.-** Je pense que l'on n'arrivera pas à convaincre Yvon.

Le jour où on accueillera un jeune, il serait intéressant que l'on emmène Yvon avec nous, pour lui montrer. Il sera convaincu.

En revanche, Monsieur LEJEUNE, je salue le courage de la Ville d'Avion.

**M. LEJEUNE.-** Du collège.

**M. LE MAIRE.-** Cela nécessite des moyens particuliers. On n'accueille pas ce type d'enfants sans un encadrement renforcé et formé.

**Mme GERMA.-** Il y en a à Liévin.

**M. LE MAIRE.-** Oui, c'est vrai. Je crois que c'est à l'école George Sand.

**M. LEJEUNE.-** Ces enfants ne se trouvent pas dans une classe spécialisée. Ils sont intégrés totalement dans les classes ordinaires avec un suivi particulier.

**Mme BELVA.-** Comme tous les enfants en situation de handicap.

**M. LE MAIRE.-** Nous allons assister à un débat d'anciens instituteurs, de professeurs des écoles actuellement ; c'est un débat qui va nous emmener très loin. Si vous le voulez bien, le débat aura lieu après cette séance.

Sur cette convention sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE.

#### - **Projet d'écoute et d'appui à la parentalité - Centre culturel et social Cœur de Ville**

**Mme VANCAILLE.-** Il s'agit d'acter l'appel à projet parentalité 2018 pour le CCS Cœur de Ville.

Le projet, financé en partie par la CAF, permet, à travers des actions, de soutenir la parentalité et de renforcer les relations familiales.

À la vue du diagnostic réalisé sur le territoire d'intervention du CCS, trois actions sont proposées sous forme d'ateliers :

- un atelier parent/enfant en direction de l'enfance, nommé « aux petits baz'arts » pour les 7-10 ans,
- un atelier parent/enfant en direction de la petite enfance, nommé « atelier à 4 mains » pour les moins de 6 ans,
- un atelier parent/enfant en direction des familles, nommé « je jardine en famille ».

Le coût total du projet est de 12 480 €, dont une participation de 8 000 € demandée à la CAF.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame VANCAILLE.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

## **IX. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### - **Convention de coordination entre la police nationale et la police municipale**

**M. LE MAIRE.-** Effectivement, au 1<sup>er</sup> juillet, cette police municipale à Liévin sera opérationnelle. Comme pour toute police municipale de plus de 5 effectifs, ce qu'on appelle le code de la sécurité intérieure oblige à passer une convention de coordination entre la police municipale et la police nationale.

Cette convention de coordination est une convention type qui est reproduite quasiment dans toutes les polices municipales lorsqu'elles existent. Elle définit le rôle respectif de chacun.

Je rappelle que la police municipale n'a pas la vocation d'assurer la sécurité, ce n'est pas du tout sa fonction. Le maintien de l'ordre n'est pas la fonction de la police municipale, c'est celle de la police nationale.

On définit donc dans cette convention les missions respectives de chacun et surtout les missions de coordination qu'il peut y avoir entre l'une et l'autre, en particulier dans le domaine de la coopération et de la coordination. Il peut y en avoir sur la sécurité routière, sur la lutte contre les cambriolages, sur les nuisances sonores, sur les animaux dangereux errants, sur les violences urbaines, sur la lutte contre l'alcoolisme. Bref, tout cela est défini dans la convention de coordination.

Je vous propose de la valider. Si elle est validée, nous pourrions ensuite la signer le 28 mars à 11 heures à l'hôtel de ville – je vous invite à noter cela sur vos agendas –, en présence du Procureur de la République du tribunal de grande instance de Béthune et de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais. Nous serons donc trois signataires.

**M. KUZNIAK.-** Deux signataires, vous et Monsieur le Préfet, sous le patronage du Procureur de la République.

**M. LE MAIRE.-** Très bien.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Monsieur le Maire, vous nous dites que c'est une convention type pour régler les affaires entre les policiers municipaux et les policiers nationaux.

Or, je prends l'article premier : « L'état des lieux... fait apparaître les besoins et les priorités suivants... », on ne trouve pas la prévention des violences et les incivilités sur la voie publique. On trouve seulement les incivilités dans les transports en commun.

Pourquoi dans cet article 1 ne mettons-nous pas en avant les incivilités sur la voie publique ? C'était quand même une des premières demandes des Liévinos et des Liévinos que ce problème d'incivilité et pas seulement de délinquance au sens où on peut quelquefois l'entendre. C'est une première question.

Deuxième chose qui me gêne un peu – mais vous m'avez dit qu'il y aura un débat –, c'est le centre de visionnage prévu dans les locaux de la police municipale avec de la vidéosurveillance. J'attire votre attention, cela mériterait au moins une information, voire un débat en Conseil municipal.

Troisième point, c'est véritablement un point de très grande satisfaction, Monsieur le Maire. En 2016, on s'est retrouvé dans une salle de réunion, vous et le commandant de la police de Liévin à l'époque. Je souhaitais avoir des informations sur la police municipale et la façon dont on allait la mettre place. Vous m'aviez à l'époque très aimablement reçu. J'avais demandé les indicateurs de la délinquance pour 2015 ou 2016. Le commandant de police de Liévin m'avait dit : « Non ! Vous ne les aurez pas car c'est le préfet qui a la haute main là-dessus ». Le référendum n'avait pas encore eu lieu. J'avais trouvé bizarre qu'on ne puisse pas avoir ces indicateurs de la délinquance. Dans un débat public, s'il y a bien une chose pour dire si on est pour une police municipale, c'est le fait qu'il y ait de la délinquance ; mais je n'ai pas eu ces indicateurs.

Comme je suis parfois un peu têtu et tenace, j'avais écrit en recommandé avec accusé de réception à Madame la Préfète de l'époque, Madame BUCCIO. Elle ne m'a jamais répondu !

**M. LE MAIRE.-** C'était pourtant une femme remarquable.

**M. LUDWIKOWSKI.-** C'est peut-être une femme remarquée. À l'époque, elle était peut-être très occupée avec Calais, mais elle ne m'a jamais reçu.

Là, j'ai enfin le diagnostic. Je constate que, entre 2015 et 2016, il y a eu 50 % de hausse des indicateurs de la délinquance, mais une baisse sur neuf mois en 2017.

Je veux vous dire que, si on veut faire un bilan des politiques publiques mises en place et notamment d'une police municipale, on a intérêt à avoir, nous Ville de Liévin et pas la police nationale, des indicateurs pour dire si, depuis qu'on a une police municipale, cela va mieux dans la ville. Là, avec 50 % de hausse de 2015 à 2016 et une baisse en 2017, on ne va pas savoir si cela va mieux ou pas.

Dernier point – mais je l'ai déjà dit –, 128 caméras depuis 2008 à Liévin. On va en rajouter, cela me pose problème et j'aimerais que l'on ait un débat autour de cela.

**M. LE MAIRE.-** Le débat aura sans doute lieu sur la vidéoprotection, Monsieur LUDWIKOWSKI. Je le dis tout de go, cela figure dans mon programme ; pour moi, cela a déjà été acté, c'est légitime, mais il y aura

débat parce que je préfère le débat au diktat. Nous aurons effectivement l'occasion de débattre dans cette assemblée lorsque viendra le moment de budgéter cette première vidéoprotection sur la voie publique, puisque, pour l'instant, on est sur le domaine privatif communal.

Cela dit, je le répète, pour moi c'est un débat qui est aujourd'hui dépassé. Quand on voit la généralisation de la vidéoprotection partout en France, on a le droit de vouloir rester à la traîne, mais je considère qu'il vaut mieux faire usage de ces moyens modernes. Il ne s'agit pas de surveillance, parce que certains voudraient nous plonger dans ce débat « attention, on va surveiller » ; il s'agit de protéger et surtout d'aider la police dans son travail. En effet, ces caméras aident beaucoup le travail d'investigation des policiers lorsqu'il faut rechercher les auteurs d'infractions.

Nous aurons donc le débat, nous n'allons pas l'engager aujourd'hui.

Sur votre première remarque concernant les incivilités, cela fait bien évidemment partie des fonctions de la police municipale. Je ne sais pas pourquoi ce n'est pas écrit. On posera la question le jour où on signera la convention.

**M. LUDWIKOWSKI.-** A Monsieur le Préfet ou au Procureur de la République.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur le Préfet vous l'expliquera sans aucun problème.

De toute façon, de par leur présence sur le terrain, ils ont vocation à lutter contre les incivilités.

Je vous rappelle d'ailleurs que, si nous avons eu les chiffres, Monsieur LUDWIKOWSKI, ce n'est pas un hasard, c'est justement parce que, lorsqu'on crée une police municipale, il y a un débat et, en plus, j'avais pris l'initiative d'organiser un référendum. Là, l'État était dans l'obligation de nous donner les chiffres. Je les ai donc un peu obligés à me donner les chiffres, on a réussi grâce à ce débat sur la police municipale.

Nous aurons évidemment nos propres outils d'évaluation de l'insécurité à Liévin et de l'amélioration des choses. Cela dit, souvent, je n'ai pas besoin d'outils statistiques. On sent vite si cela s'améliore ou pas. Je peux vous dire que, assez rapidement, on va sentir le contexte et on verra si, effectivement, cette police municipale est très efficace, efficace ou pas efficace. C'est très rapide à évaluer. En tout cas, cela ne nous empêchera pas de développer nos propres moyens d'évaluation.

Après cela, je ne peux pas obliger l'État à me donner ce qu'il ne veut pas me donner ; sauf, en l'occurrence, sur le débat, on y est parvenu.

Sommes-nous d'accord sur la signature de cette convention ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

- **Election d'un membre du Conseil pour siéger au sein des commissions municipales et structures extérieures en remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire**

**M. LE MAIRE.-** Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous revenons à cette fameuse délibération du Conseil précédent.

Il s'agit de remplacer Madame Charlotte VAN WAELSCAPPEL, qui a démissionné de son poste, qui a été remplacée par Monsieur LETRUN, ici présent.

J'avais proposé tout naturellement la fois dernière que Monsieur LETRUN reprenne les fonctions de Madame Charlotte VAN WAELSCAPPEL pour siéger dans les différentes commissions qui étaient les siennes. On m'a dit que certains voulaient se proposer et on ne savait comment cela se passait.

Je vais vous dire la chose suivante. Si vous souhaitez à tout prix qu'il y ait élection, elle peut avoir lieu. Cela va être long. Pour quel résultat ? Aucun résultat pour vous, ce sera tout pour nous. En effet, mathématiquement, c'est le candidat de la majorité municipale qui, à la proportionnelle, l'emportera. Cela dit, quoi qu'il arrive, Monsieur LETRUN sera quand même dans les commissions parce qu'il faut effectivement que toutes les oppositions puissent être représentées dans les commissions.

Si on veut se faire plaisir, on peut faire des élections, mais on va perdre beaucoup de temps pour un résultat qui ne servira à rien. La majorité municipale, qui a déjà un certain nombre de membres, se trouvera renforcée dans sa représentation et Monsieur LETRUN, quoi qu'il arrive, siégera dans les commissions – certes, il n'aura pas droit de vote, mais, de toute façon, dans une commission, on ne décide pas, on donne juste un avis – et les commissions, au lieu d'être composées de 10 personnes, seront composées de 11 personnes.

J'en appelle donc à votre sagesse, mes chers collègues, pour que l'on puisse s'accorder ensemble pour que, plutôt que de faire un vote inutile, on puisse désigner Monsieur LETRUN en lieu et place de Madame VAN WAELSCAPPEL.

En êtes-vous d'accord ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

**M. LUDWIKOWSKI.-** J'ai bien compris, Monsieur le Maire. Je veux juste relever que ce projet de délibération est en contradiction avec le règlement intérieur qui règle nos instances.

**M. LE MAIRE.-** C'est-à-dire ? Je ne comprends pas.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Dans le règlement intérieur, il est dit que, dans les commissions, c'est une représentation proportionnelle aux groupes.

**M. LE MAIRE.-** C'est ce que je viens de dire. Si nous faisons un vote, c'est la majorité qui va l'emporter à la proportionnelle, au plus fort reste et le poste reviendra de fait à la majorité ; mais, comme toutes les oppositions doivent être présentes, Monsieur LETRUN sera quand même présent dans les commissions. La seule différence est que, en remplaçant Charlotte VAN WAELSCAPPEL par Monsieur LETRUN, il aura droit de vote dans la commission ; tandis que, si on fait un vote et qu'il rejoint la commission en onzième membre, il n'aura pas droit de vote. C'est la seule différence, mais je rappelle que, dans une commission, on ne vote pas puisqu'on émet simplement un avis.

Nous ne sommes pas en contradiction par rapport au règlement intérieur.

Je me tourne vers les responsables de groupe. Voulez-vous voter ou pas ?

**M. LEJEUNE.-** Je suis d'accord pour ne pas voter.

**Mme GACI.-** Nous sommes d'accord pour ne pas voter.

**M. DERNONCOURT.-** Depuis 30 ans que je siége au Conseil municipal, cela s'est toujours passé de la même façon. Une personne d'un groupe qui démissionne est remplacée par une personne de la liste en question. Cela me paraît être d'une logique évidente. Je suis donc d'accord pour qu'on ne vote pas.

**M. AMOUZ.-** Je suis d'accord pour qu'il n'y ait pas de vote.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur FRUCHART ?

**M. FRUCHART.-** Je m'abstiens.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur KAZNOWSKI n'est plus là. Monsieur LAMIAUX ?

**M. LAMIAUX.-** Je suis d'accord pour qu'on ne vote pas.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur LUDWIKOWSKI ?

**M. LUDWIKOWSKI.-** OK.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur LETRUN, je suppose que vous êtes d'accord pour ne pas voter.

**M. LETRUN.-** Oui.

**M. LE MAIRE.-** Nous sommes donc tous d'accord pour remplacer Madame Charlotte VAN WAELSCAPPEL par Monsieur LETRUN dans les commissions suivantes :

- Vie institutionnelle - Finances,
- Vie citoyenne,
- Animation territoriale,
- Comité consultatif des services publics locaux.

*(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Ecologie et Citoyenneté, Liévin Ensemble et Les Patriotes ; Monsieur FRUCHART s'étant abstenu.)*

Je vous remercie.

Merci, chers collègues, de votre sagesse et de votre compréhension.

Monsieur GOGUILLON.

- **Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013**

**M. GOGUILLON.-** Monsieur le Maire, je ne vais pas citer toutes les demandes, il y en a 18. Dans la première colonne, vous avez le nom de l'association ; dans la deuxième colonne, la salle demandée ; dans la troisième colonne, la date de la manifestation et, enfin, l'objet de la manifestation.

**M. LE MAIRE.-** Sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Madame HAAR.

**X. PERSONNEL**

- **Mission d'inspection ACFI dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail - Convention avec le centre de gestion de la fonction publique du département du Pas-de-Calais**

**Mme HAAR.-** Monsieur le Maire, l'article 5 du décret du 10 juin 1985 impose aux collectivités la désignation d'un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection (ACFI) dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail.

L'ACFI est chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène, il peut être appelé à intervenir sous 24 heures ou 48 heures en cas d'accident grave ou mortel par exemple.

Pour mener à bien cette mission spécifique, la collectivité peut signer une convention avec le centre de gestion de la fonction publique du département du Pas-de-Calais dans le cadre d'une mise à disposition. En cas de besoin, ces missions seraient indemnisées par journée ou demi-journée sur la base d'un tarif voté chaque année par le conseil d'administration au centre de gestion.

Il vous est demandé d'autoriser la signature de la convention avec le CdG62 afin de lui confier la fonction de l'inspection en matière d'hygiène et de sécurité prévue par ce décret.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame HAAR.

Sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Madame HAAR.

- **Création d'un emploi d'attaché contractuel pour exercer les missions de responsable de la sécurité publique**

**Mme HAAR.-** Monsieur le Maire, vu la commission de recrutement qui s'est déroulée le 12 octobre 2017, considérant qu'aucune candidature d'agent titulaire de la fonction publique ou lauréat du concours d'attaché ne correspondait au profil recherché, il est proposé de recruter un attaché contractuel à temps

complet dont les compétences et l'expérience professionnelle correspondent au profil de poste à pourvoir et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, pour une durée de trois ans.

Au regard de ses compétences et de son expérience avérée en matière de sécurité publique, y compris au niveau du management opérationnel, le candidat serait rémunéré suivant l'indice brut 810 correspondant au 11<sup>e</sup> échelon du grade d'attaché.

Monsieur le Maire invite ses collègues à délibérer sur la question.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Sommes-nous d'accord ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

- **Mise en place et organisation d'une équipe d'astreinte de décision au sein des services techniques**

**Mme HAAR.-** Considérant la nécessité de mettre en place une équipe d'astreinte de décision au sein des services techniques de notre collectivité, en application de l'article 542 du décret de 2005 qui définit l'astreinte de décision comme la situation du personnel d'encadrement qui peut être jointe par l'autorité territoriale en dehors des heures d'activité normale de service afin d'arrêter les dispositions nécessaires à une situation donnée d'urgence, de sécurité et de protection du domaine ; dans des situations spécifiques, les agents techniques de l'astreinte d'exploitation sollicitent régulièrement un cadre pour obtenir un avis, une autorisation ou pour prendre une décision.

Exceptionnellement, le cadre est appelé à se déplacer et à intervenir. Il convient donc d'encadrer ces missions par la mise en place d'une équipe d'astreinte de décision qui concerne huit cadres de la direction des services techniques, lesquels disposeront d'un véhicule et d'un téléphone portable.

L'astreinte dure une semaine du vendredi 16 heures au vendredi 16 heures.

L'indemnité d'astreinte de décision est conforme aux textes et s'élève à 121 €.

L'indemnité d'intervention est de 16 € la semaine, 22 € la nuit, le samedi, le dimanche et les jours fériés.

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur la question.

**M. LE MAIRE.-** Cela veut donc dire que, pendant toute la semaine, ils n'ont pas le droit de s'échapper, ils doivent être présents à Liévin.

**Mme HAAR.-** Ils doivent être sur la commune, joignables à tout moment y compris la nuit.

**M. LE MAIRE.-** Sommes-nous d'accord là-dessus ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

**M. LUDWIKOWSKI.-** J'ai noté que des cadres C pouvaient faire des astreintes à la Ville, puisque j'ai vu des adjoints techniques.

Est-ce que ce dispositif d'astreinte est seulement basé sur le volontariat ou est-il obligatoire dans certains types de fonction à la Ville ?

**M. LE MAIRE.-** Il est basé sur le volontariat. D'ailleurs – et cela fait partie de la prochaine délibération –, un ne veut plus le faire, on le retire donc du dispositif.

On n'oblige à rien. Ici, il n'y a pas de fouet. Ceux qui veulent le faire le font et ceux qui ne le veulent pas ne le font pas.

Sommes-nous d'accord ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Madame HAAR.

- **Mise en place et organisation d'une équipe d'astreinte d'exploitation au sein des services techniques**

**Mme HAAR.**- Il s'agit de la mise en place et de l'organisation d'une équipe d'astreinte d'exploitation au sein des services techniques.

Compte tenu de la nécessité de modifier la composition de l'équipe d'astreinte d'exploitation, il convient d'actualiser la délibération du 17 mars 2016.

Comme précédemment, la définition de l'astreinte s'applique également aux agents identifiés dans l'équipe d'astreinte d'exploitation. Ces 10 agents techniques, dont les grades vous sont communiqués, exercent leurs emplois au sein du CTM, ils sont identifiés dans l'équipe d'astreinte et sont en mesure d'intervenir pour mener des actions préventives ou curatives sur le territoire de la commune.

Afin de remplir efficacement leurs missions, un véhicule ainsi que l'outillage nécessaire seront mis à disposition. Pour sa protection, l'agent sera équipé d'un DATI, dispositif d'alerte pour le travailleur isolé.

Comme précédemment, l'astreinte dure une semaine du vendredi 16 heures au vendredi 16 heures.

L'indemnité d'astreinte d'exploitation s'élève à 159,20 €.

L'indemnité d'intervention est de 16 € la semaine et de 22 € pour la nuit, le samedi, le dimanche et les jours fériés.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame HAAR.

Sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

- **Frais de formations des élus**

**Mme HAAR.**- Il conviendra de prendre en charge les frais de formations des élus suivant la liste ci-dessous et de rembourser aux intéressés les frais de déplacement qu'ils auraient avancés sur production de justificatifs.

Il s'agit de rembourser :

- Madame Dominique MASSIN, adjointe au Maire, pour la participation au congrès des maires du 21 au 23 novembre,
- Madame Martine VANCAILLE, adjointe au Maire, pour la participation au congrès des maires du 21 au 22 novembre,
- Monsieur Jean-Bernard MACQUART pour son déplacement à MERCURY du 5 au 7 juillet 2017,
- Monsieur Daniel LUDWIKOWSKI pour sa participation à la formation « nouveau paysage politique, les défis de la transition pour les collectivités locales » des 22, 23, 24 et 25 août 2017 à Dunkerque.

**M. LE MAIRE.**- Je comprends mieux le discours de Monsieur LUDWIKOWSKI en débat d'orientation budgétaire et sa conversion au Macronisme. Il est allé faire une formation « nouveau paysage politique » et il a été convaincu par le formateur. C'est cette formation qui est au début de cette transformation. Je comprends mieux.

C'est une blague Monsieur LUDWIKOWSKI. Je vous savais un peu plus taquin. Vous avez perdu un peu cela...

**M. LUDWIKOWSKI.**- Peut-être.

**M. LE MAIRE.**- Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?



*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ.

## **XI. SUBVENTIONS**

### **- Demandes de subventions**

**M. LARDEZ.-** On vous demande de valider l'attribution des subventions aux associations et pour les montants indiqués que vous avez sous les yeux.

**M. LE MAIRE.-** Pas de souci ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur LEJEUNE est dépositaire d'une motion.

### **- Motion relative au décret ministériel instaurant la limite de 12 élèves au cours préparatoire et au cours élémentaire première année**

**M. LEJEUNE.-** Je suis en effet dépositaire d'une motion qui dénonce le principe que, avec l'argent des autres, tout est permis. En effet, le gouvernement décrète et ce sont les collectivités qui doivent financer.

C'est à raccrocher totalement au débat d'orientation budgétaire, puisque, suite à ce débat d'orientation budgétaire, il est évident qu'aucun investissement nouveau ne peut être envisagé sans une augmentation de l'imposition locale. Comme les conseillers municipaux se sont engagés à ne pas augmenter les impôts locaux durant leur mandat – je pense qu'il y avait unanimité sur ce point –, nous sommes bien embêtés pour appliquer le décret qui fixe à 12 élèves le nombre d'enfants dans les cours préparatoires à la rentrée prochaine.

En effet, il faudrait créer deux classes et, en plus, utiliser les locaux consacrés soit à l'informatique, à la BCD et autres, actuellement au service des enfants parce que ce sont des locaux qui sont franchement très utiles. Pour la rentrée suivante, il faudrait construire près d'une quinzaine de classes pour permettre aux élèves des cours élémentaires première année d'être accueillis dans les mêmes conditions.

Or, c'est impossible sans l'aide de l'État.

Cette motion demande une compensation financière pour appliquer ce décret, comme d'ailleurs la compensation financière concernant la taxe d'habitation. Puisqu'il est question que l'État compense la perte de taxe d'habitation pour les collectivités, il serait tout à fait normal que l'État compense les frais occasionnés par ce décret.

Il est rappelé dans cette motion qu'une classe construite en préfabriqué coûte 120 000 €, ce qui n'est pas rien pour une commune comme la nôtre. Sans l'aide financière de l'État, normalement et automatiquement, l'Éducation nationale aura seule la responsabilité de la répartition des élèves dans les classes à plusieurs cours et de l'augmentation de ce fait des effectifs dans les classes supérieures. Si vous coupez un CP en deux, une partie du CP sera en CE1, etc.

**Mme BELVA.-** Non.

**M. LEJEUNE.-** Sauf s'il y a des classes libres...

**Mme BELVA.-** Non. Il est impossible d'avoir un double niveau dans les classes. Il faut deux enseignants dans la même classe.

**M. LEJEUNE.-** Vous voyez donc les inconvénients que cela pose.

On a quand même décidé de faire de l'éducation de nos enfants la priorité. Actuellement, un budget de 5 300 000 €, soit 1 485 € par élève, est investi et, pour leur bien-être, pour que ce soit efficace, il faudrait créer des classes pour mettre 12 élèves avec un enseignant dans une classe. On n'y arrivera pas à la rentrée prochaine.

À l'Education nationale de voir la question et de prendre à elle seule la responsabilité.

C'est le sens de cette motion.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Y a-t-il des réactions sur cette motion ?

Je ne suis pas un spécialiste de la pédagogie, je ne sais donc pas si des classes de 12 seront mieux que les classes d'aujourd'hui. Je ne me prononcerai pas là-dessus, même si, d'instinct, j'ai plutôt tendance à penser que oui.

Cela dit, franchement, pour l'année prochaine, cela ne va pas poser problème, sauf à l'école Jacques Prévert où il va déjà nous manquer une classe. Ailleurs, heureusement, on a encore un peu de locaux libres et cela va bien se passer pour le dédoublement des CP, quoique... on va parfois devoir récupérer une BCD qui avait son utilité, parfois un bureau de directeur qui avait également son utilité. Cela veut dire que, parmi toutes les activités annexes que l'on avait mises en place dans l'école, certaines vont devoir disparaître.

En revanche, je peux vous dire que, le dédoublement des CE1, nous n'y arriverons pas. Il faudrait peut-être que ceux y ont inventé cela se disent que, pour dédoubler, il faut aussi dédoubler les lieux d'accueil.

On a regardé pour couper une classe en deux, cela coûte 12 000 €, cela n'assure pas l'insonorité complète, vous vous retrouvez dans des petits résidus, avec une fenêtre coupée en deux. C'est stupide !

Effectivement, sur cette question-là, l'État est aux abonnés absents. Comment allons-nous faire ?

Et encore... Liévin est une ville relativement importante, mais imaginez des petites villes rurales qui n'ont pas d'argent, comment vont-elles faire ?

Parfois, je trouve qu'on prend des décisions sans penser à la façon dont les choses vont se traduire concrètement sur le terrain. Voilà l'absurdité de ce que l'on voit parfois là-haut, de ce que l'on appelle la mission centrale, le centralisme, alors que, lorsque l'on redescend d'un cran et que l'on revient sur le territoire, sur le local, je peux vous dire que cette réflexion-là nous serait tout de suite venue à l'esprit et on aurait réfléchi à cela également.

**M. LEJEUNE.-** On voit, Monsieur le Maire, que des gens qui décident n'ont jamais géré de communes et ils ne savent pas les inconvénients qu'un décret peut poser.

**M. LE MAIRE.-** C'est sûr. Ils n'ont jamais géré une commune, ils ne savent pas ce que veut dire être maire ou conseiller départemental ou régional.

Sur cette motion, y a-t-il des votes contraires ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Ecologie et Citoyenneté, soit une abstention*).

Pour les autres, c'est voté ?

*(La motion est adoptée par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Les Patriotes et Monsieur FRUCHART ; Ecologie et Citoyenneté s'étant abstenu.)*

**M. LE MAIRE.-** Mes chers collègues, je vous demande encore trois minutes d'attention.

En effet, à cet instant précis, une charmante personne que nous aimons tous, que j'aime tout particulièrement – quand je suis arrivé dans cette ville de Liévin, dans les services municipaux, elle était déjà là, puisqu'elle est venue chez nous en 1981 –, est en train de faire fonctionner son dernier Conseil municipal, puisqu'elle va faire valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Comme elle a beaucoup de congés à rattraper, elle ne sera pas là au Conseil municipal du mois d'avril.

Quand cette personne est arrivée, c'était Monsieur André HAEYAERT qui était secrétaire général. Ensuite, elle a eu Monsieur LEPERS comme patron. Ensuite, cela a été Monsieur FRANGI et, pas de chance, elle a terminé avec Monsieur KUZNIAK. Là, elle s'est dit qu'elle devait vite partir.

*(Rires).*

Non. Je pense que, avec Monsieur KUZNIAK, cela s'est fort bien passé.

Cette personne qu'on apprécie tous pour sa gentillesse, son professionnalisme et qui a toujours été disponible pour vous, mes chers collègues, est Christine MONS.

*(Applaudissements).*

Elle n'a qu'un défaut, un gros défaut, elle habite Angres. Pour tout le reste, elle est remarquable.

Cela nous fait un peu mal au coeur de la voir partir parce qu'elle était vraiment très efficace.

Avant de partir, elle a transmis son savoir et ses connaissances à celle qui va désormais s'occuper de vous. Elle était au cabinet, elle va donc me quitter, elle préfère me quitter pour rejoindre le Directeur général des services. Il s'agit de Faïza BOUARFA, qui va donc reprendre les missions et les tâches de Christine MONS. La transmission s'est déjà faite. Faïza a donc une lourde charge, car se montrer à la hauteur de Christine n'est pas facile, puisque, je le répète, Christine était quelqu'un que vous appréciez que j'apprécie tout particulièrement.

Nous allons lui offrir un bouquet de fleurs et un petit cadeau.

*(Applaudissements).*

*(La séance est levée à 21 heures.)*